

Les ÉCHOS))) de Saint-Cast Le Guildo

N° 93

Le Journal municipal de la commune
juillet/août 2017

Découvrez toutes
les festivités
de l'été 2017 !
Festival de Jazz,
Fête de la SNSM...
Retrouvez le
programme dans
le cahier central



Saint-Cast le Guildo
9^{ème} Édition du Festival

UN AIR DE JAZZ 31 JUILLET
AU
7 AOÛT 2017

Lundi 31 JUILLET 21h Jeudi 3 AOÛT 21h Lundi 7 AOÛT 21h

GASPART ROYANT | YILIAN CANIZARES | DD'S BROTHERS

www.unairdejazz.com

Billetterie : En ligne sur www.unairdejazz.com
Office de Tourisme 02 96 41 81 82 et sur place

tarif : 45 €
Frais d'inscription : 45 €
12 Ans : 0 €
Chapeau Plus de 60 €

www.villedesaintcastleguildo.fr

**FEUX D'ARTIFICES & ANIMATIONS
POMPIERS 14 juillet et 15 août →**
+ d'infos sur le programme estival 2017

► **Course à pied
"Les 10 Km de St-Cast" :**
Samedi 19 août
+ d'infos sur le prog. estival

► **Expo centenaire
guerre 14/18**
Salle des Pierres Sonnantes,
du 14 au 16 juillet
+ d'infos en p 31

ÉDITO

Profiter de l'été, sans oublier les défis à venir...



Je souhaite la bienvenue à toutes celles et ceux qui ont choisi Saint-Cast Le Guildo comme destination de vacances pour cet été 2017. Je salue également nos nombreux résidents secondaires et bien sûr tous les castins et guildocéens.

La saison estivale débute et avec elle, cette envie de vivre autrement, paisiblement, de se retrouver entre amis et en famille alors que se dégagent l'odeur des barbecues et le parfum des fêtes nombreuses proposées au cours des semaines à venir.

À St-Cast Le Guildo, ça bouge cet été ! Le cœur de notre ville va battre au rythme des manifestations organisées par la commune et les différentes associations. Avec de multiples concerts en plein air, dans la ville et sur le port, les spectacles de Place aux Mêmes, l'incontournable festival de jazz, la fête de la SNSM... À ce propos, à l'intérieur de ce journal, un fascicule vous permettra de découvrir la diversité des festivités prévues cet été.

Je tiens à adresser un grand merci au tissu associatif, aux bénévoles, aux commerçants qui s'investissent pour le plaisir de tous.

Durant cette période estivale, ô combien importante pour notre économie locale, notre ambition est d'assurer le bien-être de tous. Comme l'an passé, les présences habituelles de la brigade de gendarmerie d'été, des pompiers, des sauveteurs de la SNSM, et des patrouilles nocturnes de la sécurité civile seront là pour assurer notre sécurité et notre sérénité.

Mais l'été c'est aussi un moyen de faire vivre notre citoyenneté, de faire du respect de l'autre une habitude. L'été c'est aussi connaître son voisin et à travers les événements et les rencontres, autant d'occasions de créer du lien et de renforcer l'appartenance à notre belle cité balnéaire.

Une fois les fêtes et l'été passés, le temps des travaux reprendra et la rentrée amènera son lot de projets et de défis à relever pour notre commune. Les projets suivent leur cours : la Station d'Épuration du Guildo est en phase de réglage, elle sera inaugurée dans les prochains mois. Dès septembre prochain, les travaux de construction du bâtiment du nouvel office de Tourisme débuteront. L'aménagement du centre bourg commence à prendre forme : la déconstruction de l'ancien hôtel de la Poste est programmée et permettra d'amorcer les premiers travaux. En ce qui concerne l'église de Notre Dame du Guildo, nous prendrons nos responsabilités, des études sont en cours. Nous avons le souhait d'y associer la population.

Nous suivons notre plan de marche en restant plus que vigilants face aux enjeux budgétaires ; les baisses des dotations de l'état nous y contraignent. Nous ne développons nos projets qu'en fonction de nos moyens, bien entendu.

La rentrée sera vite là et avec elle son cortège d'incertitudes dans un monde qui cherche ses repères. Il nous faudra pour cela avoir les yeux bien ouverts pour préserver notre modèle social et notre modèle républicain.

**Il ne me reste qu'à vous souhaiter un bel été, ensoleillé et serein,
"source" de bonne humeur incontestable et nécessaire.**

Josiane ALLORY, Maire

LES INFOS de la Mairie

▼ ACCESSIBILITÉ

Les MALVOYANTS en visite sur la commune



Le mardi 13 juin 2017 en matinée, un groupe d'une dizaine de personnes malvoyantes en vacances à Saint-Cast Le Guildo a découvert la station en compagnie de M^{me} Jacqueline Blanchet; adjointe aux affaires sociales, d'Elise Balch ; responsable de l'événementiel, de Servane Grand ; responsable des affaires familiales et Margaux Visdeloup ; sta-

giaire en charge du projet « accessibilité » au sein de la commune de Saint-Cast Le Guildo. Cette rencontre a été initiée par Mme Blanchet et Mme Gloaguen, organisatrice du séjour pour l'association "Valentin Haüy". Cette dernière avait concocté pour les participants un programme très varié (visites de Dinard, du barrage de la Rance et de la cidrerie de Planguenoual). Des accompagnateurs du territoire ont guidé le groupe au fil de leur séjour.

La visite a débuté devant l'Hôtel des Bains, où résidaient les participants, par une présentation historique et patrimoniale de la station réalisée par Elise Balch. Ils ont ainsi découvert par l'ouïe et le toucher l'histoire de Saint-Cast Le Guildo au fil des siècles, ainsi que ses richesses naturelles. Du boulevard de la Mer, le groupe a gagné le square Pellion où la visite s'est achevée. Ils ont ensuite pu découvrir en autonomie les nombreux commerces du quartier des Mielles.

Leurs remarques sur les aspects positifs et négatifs de certains aménagements, récoltés par l'équipe de la commune, sont autant d'informations utiles aux professionnels pour améliorer l'accessibilité et l'accueil dans leur commerce. Des outils simples et efficaces qui profitent à tous pourraient être mis en place à l'échelle de la station !

▼ URBANISME

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Réunions publiques

Sur le secteur du Pays de Maignon la réunion aura lieu le Jeudi 6 JUILLET 19h30 à la Salle d'Armor



> Édito	p 2
> Les infos de la Mairie	p 3
> Les échos du conseil municipal	p 5
> Les Infos du service animation et Tourisme	p 12
> État Civil	p 14
> Permis de construire	p 14
> Infos Cap Armor	p 15
> Dossier : Mer et nautisme	p 16
> Infos sport	p 20
> Numéros utiles	p 23
> Infos pratiques	p 24
> Grand Quizz 2016	p 27
> Vie des associations	p 28
> Festival "Un air de jazz"	p 32

Mairie de Saint-Cast le Guildo

1 place de l'Hôtel de Ville
22 380 ST-CAST-LE GUILDO
Tél. : 02 96 41 80 18
mairie@saintcastleguildo.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi :
9 h-12 h et 14 h-17 h
et le samedi : 9h -12h

Mairie annexe de Notre-Dame du Guildo

22380 NOTRE-DAME DU GUILDO
Tél. : 02 96 41 07 07
mairie.annexe@saintcastleguildo.fr
Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi,
Vendredi : 9h-12h et 14h-17h, Mercredi :
9h-12h, Jeudi : 9h-12h et 14h-16h,
Samedi : 10h-12h.

Site internet :

www.villedesaintcastleguildo.fr

Directrice de la publication :

Josiane ALLORY

Comité éditorial :

Olivier COJEAN, Frédéric BRÉBANT,
Géraldine DESCOMES,
Annie LEBLANC, Gilles BLANCHET
Thomas JARRY, Agnès DURAND.

Photo de couverture :

Services de la Mairie
Dépôt légal imprimerie 2005

Conception - mise en page :

Cocktail Graphic
46 Le Kerpont - 22130 ST-LORMEL
Tél. : 09 72 57 77 92
www.cocktail-graphic.com

Impression et façonnage :

MEDIA GRAPHIC
23 Rue des Veyettes, 35000 Rennes
Tél. : 02 99 86 71 86
www.e-media-graphic.com



▼ ÉCOCITOYENNETÉ

Jardins partagés

Eh bien ! Les 2 jardins nous rendent bien l'enthousiasme et la détermination qui furent les nôtres depuis le début de l'aventure : un vrai bonheur d'assister à l'éclosion des fleurs et de constater, à chacun de nos passages, que les petites graines, boutures et plants ont trouvé le terrain à leur goût : la culture sur butte s'avère une réussite et tous les espaces plantés nous promettent de belles récoltes. Participer aux jardins partagés de Saint-Cast le Guildo n'est pas seulement désherber, planter et récolter, c'est aussi se retrouver, s'asseoir et discuter..... Être jardinier n'est pas nécessaire pour venir nous rejoindre et essayer.

Vous pouvez vous renseigner en mairie sur la localisation des jardins; Nous en profitons pour remercier celle-ci d'avoir mis en place ce projet;

Les jardiniers de l'association
Verts de Terre

▼ SÉCURITÉ

Patrouille UMPS de l'été

Notre station balnéaire connaît un accroissement exponentiel de sa population durant la saison estivale. Notre volonté est que toutes les personnes ayant choisi notre commune comme destination de vacances soient satisfaites. Les excès nocturnes de certains ne doivent pas gâcher les vacances des autres...

Pour la troisième année consécutive, la

commune renouvelle son partenariat avec l'Unité Mobile de Premiers Secours (UMPS) pour assurer des patrouilles nocturnes du 8 juillet au 28 août, entre minuit et 6h00 du matin. Les bilans des saisons 2015 et 2016 nous encouragent à renouveler cette opération.

La mission confiée à l'UMPS 22 est claire : prévenir les comportements inappropriés et assister les personnes en difficulté. Le rôle des secouristes n'est pas d'intervenir dans les bagarres. L'UMPS ne se voit pas confier de pouvoir de police. En cas de problèmes graves, ils contactent les pompiers ou les gendarmes.

Les patrouilles interviendront sur les secteurs sensibles de la commune : les Mielles, la grande plage, le Port et les secteurs des deux discothèques.

Chaque nuit, une patrouille de deux intervenants au moins, sillonnera les rues de la commune.

Les membres de la patrouille sont en contact avec la brigade d'été de la Gendar-

merie de St-Cast le Guildo qui prolongera son séjour d'une semaine supplémentaire au mois d'août. Anthony Girard, président de l'association UMPS et son équipe établissent une main courante remise à la mairie chaque semaine.

Nouveauté cette année :

l'UMPS mettra en place, en journée, des patrouilles vélos de manière ponctuelle. Les patrouilles seront équipées d'un sonomètre.

Réunion « sécurité » à l'hôtel de ville le 9 juin 2017

Comme chaque année, afin de mieux préparer la saison, à l'invitation de Madame le Maire et en présence du Sous-Préfet, une réunion en mairie a regroupé les gérants de bars, de boîtes de nuit et hôtels, les gendarmes et le policier municipal.

Les discussions ont porté sur l'organisation des navettes (des Mielles vers les boîtes de nuit), l'encadrement des festivités, les nuisances sonores...

M. le Sous-Préfet a insisté sur la sécurité liée au terrorisme demandant à chacun une vigilance accrue quant aux comportements suspects.

▼ COMMÉMORATION

Cérémonie du 14 juillet 2017

10h30 : Monument aux morts de SAINT-CAST

11h00 : Monument aux morts du GUILDLO

11h30 : Inauguration de l'Exposition « Les marins pêcheurs pendant la guerre 14/18 »

Salle des Pierres Sonnantes et vin d'honneur au Guildo



▼ VALORISATION



Fleurissement de la Ville

SAINT-CAST LE GUILDO, station classée de Tourisme, se mobilise fortement depuis de nombreuses années pour offrir un fleurissement de qualité à ses habitants et aux touristes séjournant sur notre commune.

Une ville fleurie est une ville qui pratique une valorisation de son territoire, aussi bien d'un point de vue esthétique qu'écologique. La commune s'est engagée dans une démarche écologique «Zéro Phyto», dans le respect de la biodiversité de ses différents quartiers.

Le classement «Label 2 fleurs» obtenu le 17 novembre 2011 contribue à encourager nos agents, et à inciter la population au respect de l'entretien des espaces verts et fleuris. C'est la raison pour laquelle SAINT-CAST LE GUILDO souhaite conserver ce label, gage de qualité pour tous nos résidents et visiteurs.

Les ÉCHOS du Conseil Municipal du Jeudi 11 Mai 2017

Pour information, l'intégralité de ce conseil est affiché en Mairie et consultable sur le site de la mairie : www.villedesaintcastleguildo.fr

🕒 FONCTIONNEMENT

■ CRÉATION D'UN MARCHÉ NOCTURNE DE PLEIN AIR – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE

En raison du transfert de compétence « promotion du tourisme » à Dinan Agglomération, la Commune a repris en régie communale les actions d'animations estivales dont la mise en place du marché estival nocturne.

Considérant que la Chambre de Commerce a émis un avis favorable pour la création de ce marché et considérant l'absence d'avis des autres organisations professionnelles sollicitées dans le délai d'un mois, le Conseil municipal est appelé à délibérer pour créer le marché nocturne estival et charger Madame le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place de ce marché.

Ce marché sera mis en place sur la base d'un règlement adopté sous la forme d'un arrêté municipal.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ MARCHÉS COMMUNAUX DE PLEIN AIR – CRÉATION D'UNE COMMISSION PARITAIRE HALLES ET MARCHÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL ÉMET un avis favorable pour :

- > constituer une commission paritaire des halles et marchés, instance de dialogue et de concertation permanente entre la Municipalité et les commerçants non sédentaires participant aux marchés.
- > que la commission soit composée des membres permanents suivants :
 - M^{me} Josiane ALLORY, Maire
 - M^{me} Magali EGRIX, Adjoint au Maire
 - M. René LORRE, Adjoint au Maire
 - M^{me} Laurence DOSIN, Conseillère municipale
 - M. Yann LEMOINE, Conseiller municipal

les Représentants des commerçants non sédentaires, issus des différents syndicats ou non (5 maximum).

Le Président (ou son représentant) pourra se faire assister par les agents

municipaux dont la présence est susceptible d'être utile à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour des réunions de la Commission des marchés tels que l'agent exerçant les fonctions de placier, le Policier Municipal, le Directeur Général des Services. De même, pourront être invités à participer des représentants de commerçants sédentaires, des représentants élus ou permanents des Chambres Consulaires ponctuellement en fonction de l'ordre du jour à titre d'experts.

- > que la commission soit consultée dans les cas suivants : établissement et modification des lieux ou dates des marchés, révision ou modification du règlement, attribution des emplacements, définition du régime des droits de place.
- > que la commission paritaire se réunisse deux fois par an.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE : A L'UNANIMITÉ

■ MARCHÉS COMMUNAUX DE PLEIN AIR – TARIFS 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL FIXE comme suit les tarifs

Marché des Mielles Tarifs saison estivale (15 juin/ 15 septembre)

- > Si abonnement
12 lundis :.....2,50 € le mètre linéaire
- > Commerçant
occasionnel :4,60 €/mètre linéaire/jour de marché
- > forfait
branchement :.. 2,60 €/ jour de marché

»»»»

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du jeudi 11 mai 2017 (suite)

Marché Quartier de l'Isle

HORS SAISON :

- > Abonné : Gratuité
- > Commerçant occasionnel : Gratuité

SAISON :

- > Abonné : (si abonnement du 15.06 au 15.09)..... 2,40 € le mètre linéaire
- > Commerçant occasionnel : 4,40 €/mètre linéaire
- > Forfait branchement : .. 2,60 €/jour de marché

Marché nocturne

Considérant la création d'un marché nocturne estival à compter de la saison 2017, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les modalités tarifaires préalablement appliquées dans le cadre de l'animation commerciale de l'office de tourisme soit : pour les abonnés : 8 marchés (4€/ml/jour) et pour les commerçants occasionnels : 5 €/ml/j)

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE A L'UNANIMITÉ

FINANCES

■ ACCORD FISCAL DE FUSION – ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES ET DU MONTANT DES ALLOCATIONS DE COMPENSATION « NEUTRALISATION » POUR 2017

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 30 mars 2017 a adopté les modalités de mise en œuvre de l'accord fiscal de fusion qui répond à l'objectif de neutralisation fiscale et de solidarité adopté dans la charte de création de Dinan Agglomération.

Cet accord fiscal repose sur :

- > L'adoption d'une politique d'abattements communautaires par Dinan Agglomération ;
- > La suppression des ajustements de

quotités liées à la fraction départementale transférée sur les bases intercommunales ;

- > L'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive sur 3 ans des taux communautaires de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- > L'instauration d'un mécanisme de neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits sur 3 ans au sein du bloc local (communes et EPCI).

La loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait dans un délai de trois mois à compter de sa transmission à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour adopter :

- > Le rapport de la CLECT du 30 mars 2017 et en particulier son point n°4 relatif au dispositif de neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits ;
- > Le montant de l'allocation de compensation « neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits » pour l'année 2017 qui s'élève pour la commune de Saint-Cast le Guildo à : voir tableau N°1

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE : PAR 19 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Thomas JARRY et Ange MONTFORT)

■ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE SAINT-CAST

L'Association sportive du Golf de Saint-Cast a fait l'acquisition de petits matériels pour un montant de 1 605,19 € afin de mettre en place une animation sportive dans le cadre de la manifestation « Plage en fête ». Elle en fera ensuite don



à la Commune qui pourra l'utiliser dans le cadre du dispositif Cap Armor ou l'animation des Temps d'Activités Périscolaires.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE : A L'UNANIMITÉ

CONVENTIONS

■ AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIF ENTRE LA COMMUNE ET LE COMITÉ DES FÊTES

))) LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE (Mme LEBLANC, Présidente du Comité des Fêtes, ne participe ni au débat, ni au vote)

Extrait de la convention

Article 3 - Engagements de la Commune

> 3-1 Participation financière au programme d'animation

Les actions décrites dans le programme d'animation contribueront au développement culturel et touristique de la commune. Dans ce cadre, la Collectivité s'engage à contribuer financièrement à ce service.

> 3-1-1 Montant

Pour la durée de la convention, la Collectivité contribue annuellement financièrement pour un montant global de 31 650 € au programme d'actions.

> 3-2 Mise à disposition de bâtiments et d'équipements à titre précaire et révocable

TABLEAU 1 - ALLOCATIONS DE COMPENSATION

Commune	AC 2016	AC TH transfert part départementale	Neutralisation 2017	AC Provisoires 2017
Saint-Cast le Guildo	436 761 €	1 268 934 €	- 40750	1 664 945 €

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du jeudi 11 mai 2017 (suite)

L'association est autorisée à utiliser occasionnellement les équipements communaux (salles municipales) afin d'y organiser des manifestations. Ces espaces sont mis à disposition gratuitement. L'occupation des salles doit faire l'objet d'une demande préalable écrite.

3-3 Mise à disposition de moyens

La Commune pourra, en fonction de la disponibilité de ses équipes, mettre à disposition des agents municipaux pour les interventions ayant lieu avant et/ou après l'évènement organisé par l'association : montage de structure, nettoyage des surfaces utilisées...

L'association devra pour chaque évènement produire préalablement une demande écrite pour établir ses besoins en la matière dans un délai minimum de 30 jours avant la manifestation.

■ AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ESPACE INFO ÉNERGIE DU PAYS DE DINAN

Afin de sensibiliser les citoyens à la nécessité de rénover l'habitat existant, une "balade thermique" est organisée le 24 novembre rue des Rochettes en partenariat avec l'espace info énergie de Dinan. Lors de cette animation ouverte au public, quelques façades de pavillons sélectionnés seront thermographiées depuis la rue à l'aide d'une caméra thermique.

À cette fin, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser Madame le maire à signer une convention de partenariat avec le pays de Dinan - Espace Infoénergie - qui a pour objet de définir la mission d'accompagnement de la Commune pour la réalisation de l'action de sensibilisation envisagée à destination des habitants.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE : A L'UNANIMITÉ

■ AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'EMPLOI ASSOCIATIF AU SEIN DE L'ASSOCIATION CENTRE NAUTIQUE DE SAINT-CAST LE GUILDO AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LE CENTRE NAUTIQUE

Pour valider la proposition relative à l'octroi d'une aide financière au Centre Nautique de Saint-Cast le Guildo (délibération du 6 avril 2017) conformément à la convention conclue le 16 avril 2015 pour 3 ans, il est proposé à l'approbation du Conseil Municipal une convention qui fixe les modalités du partenariat entre la Commune, le Conseil Départemental et ladite association pour définir les modalités financières d'accompagnement par le département et la Collectivité Locale, à la pérennisation d'un emploi d'animateur.

Cette convention est conclue pour une durée de 4 ans.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE : A L'UNANIMITÉ

■ PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE "ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT" / PÉRISCOLAIRE / "TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES"

A°) - CONVENTIONS AVEC LA MSA - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Il est proposé à l'Assemblée de conclure deux conventions avec la MSA d'Armorique pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans le but de percevoir une participation financière en contrepartie de la mise à disposition

au profit des familles ressortissantes de la MSA :

- . de la garderie « Les Hortensias »
- . de la garderie du Guildo

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE A L'UNANIMITÉ

B°) - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA C.A.F. PRESTATION DE SERVICE ALSH / PÉRISCOLAIRE / TAP

Il est rappelé que la convention conclue en 2016 avec la CAF définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de : l'« aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE) » pour l'ALSH périscolaire de SAINT CAST LE GUILDO.

L'avenant concerne la modification de l'article relatif au versement de la prestation de service « ALSH » - le taux de ressortissants du régime général est de 97 % à compter du 1er janvier 2017.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE A L'UNANIMITÉ

🕒 URBANISME

■ DÉNOMINATION DE VOIES : PLACE DES DORISSIERS - PASSAGES JEAN-JACQUES ET ANNICK SCHWING ET ALAIN HERSELIN - CHEMIN DES PÊCHEURS - ALLÉE DE L'ISLE D'AVALE - RUE DU PRÉ SAINT-JEAN - PLACE DU 19 MARS 1962 - PLACE D'AR VRO

Après avis du «Comité Consultatif en charge du Patrimoine Communal»,

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE A L'UNANIMITÉ

🕒 DIVERS

■ POURSUITE DE L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO DANS LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL RANCE - COTE D'ÉMERAUDE

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE : A L'UNANIMITÉ



Les ÉCHOS du Conseil Municipal

du 8 juin 2017

Pour information, l'intégralité de ce conseil est affiché en Mairie et consultable sur le site de la mairie : www.villedesaintcastleguildo.fr

🔍 FONCTIONNEMENT

■ INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur Christian LANCELOT, Conseiller Municipal élu de la liste : « Saint-Cast le Guildo : Construisons demain » suite au scrutin du 5 avril 2014, est décédé le 29 avril 2017.

Dans le respect de l'article L 270 du Code Électoral, qui précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » et tenant compte du refus de Mme HANNEQUIN de siéger au Conseil municipal transmis par écrit à Mme le Maire le 29 Mai 2017, Monsieur GENET Thierry, suivant le dernier conseiller municipal élu sur la liste, a été sollicité et convoqué au Conseil Municipal pour remplacer Monsieur Christian LANCELOT.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de l'installation de M. GENET Thierry, nouveau Conseiller Municipal.

■ DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUITE AU DÉCÈS DE M. LANCELOT

Suite à la vacance consécutive au décès de M LANCELOT, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau Conseiller communautaire au sein du Conseil municipal en application du même article du CGCT.

Se déclarent candidats Mme LECLERC Valérie et M. LEMOINE Yann

))) Le Conseil municipal devra procéder à un vote à bulletin secret pour désigner un conseiller communautaire siégeant au Conseil d'agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNE Mme LECLERC Valérie comme Représentante au Conseil d'Agglomération. (Mme LECLERC Valérie : 14 Voix et M. LEMOINE Yann : 5 Voix)

■ DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « JEUNESSE ET SPORTS »

Suite au décès de Monsieur Christian LANCELOT et à l'installation de Monsieur GENET Thierry en tant que Conseiller Municipal, il est proposé de procéder à la désignation d'un représentant au sein de la commission extra-municipale « Jeunesse et sport ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la composition de la commission extra-municipale « Jeunesse et Sport » comme suit :

- Magali EGRIX
- Valérie LECLERC
- Barbara QUENOUAULT
- Anne-Laure BODIN
- Johann PRODHOMME
- Thierry GENET

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE.

🔍 FINANCES

■ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES ET ARRÊT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Voir Tableau N°2

))) VOTE : A L'UNANIMITÉ

■ AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 AU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET COMMUNAL

> Excédent de fonctionnement : 1 385 004.44 €
> Montant affecté au compte 1068 : 1 385 004.44 €

))) VOTE : A L'UNANIMITÉ

■ AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 AU BUDGET ANNEXE 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

> Excédent de fonctionnement : 333 630,16 €
> Montant affecté au compte 1068 : 333 630,16 €

))) VOTE : A L'UNANIMITÉ

■ AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 AU BUDGET ANNEXE 2017 DU BUDGET EAU

> Excédent de fonctionnement : 180 486.15 €
> Montant affecté au compte 1068 : 180 486.15 €

))) VOTE : A L'UNANIMITÉ

■ AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 AU BUDGET ANNEXE 2017 DU BUDGET TENNIS

> Excédent de fonctionnement : 14 884.62 €
> Montant affecté au compte 1068 : 14 884.62 €

))) VOTE : A L'UNANIMITÉ

■ AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 AU BUDGET ANNEXE 2017 DU BUDGET CAMPING

> Excédent de fonctionnement : 27 164.18 €
> Montant affecté au compte 1068 : 27 164.18 €

))) VOTE : A L'UNANIMITÉ

■ TARIFS DES SALLES COMMUNALES ANNÉE 2018

Proposition : Augmentation de 1,7% inflation + arrondi à la dizaine de centimes d'euros (vote en juin pour l'année civile 2018). Demande versement d'acompte à la réservation : Versement acompte au moment de la réservation correspondant à 30 % du montant de la location des salles. Voir tableaux 3, 4, 5, 6, 7 - pages suivantes)

))) VOTE : A L'UNANIMITÉ

TABLEAU N°2 - COMPTE ADMINISTRATIF : RÉSULTAT EXERCICE 2016

BUDGETS	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT	DEFICIT	PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS AU COMPTE 1068
EAU					
Fonctionnement	434 185.67 €	614 671.82 €	180 486.15 €		180 486,15 €
Investissement	481 562.21 €	480 069.29 €		1 492.92 €	
ASSAINISSEMENT					
Fonctionnement	439 282.26 €	772 912.42 €	333 630.16 €		333 630,16 €
Investissement	986 166.80 €	1 287 768.67 €	301 601.87 €		
CAMPINGS					
Fonctionnement	233 427.18 €	260 591.36 €	27 164.18 €		27 164,18 €
Investissement	2 658.01 €	115 415.64 €	112 757.63 €		
V.V.F					
Fonctionnement					/
Investissement		270.00 €	270.00 €		
CUISINE CENTRALE					
Fonctionnement	391 805.28 €	410 291.62 €	18 486.34 €		/
Investissement	30 189.24 €	81 258.27 €	51 069.03 €		
R.A.T					
Fonctionnement	13 722.09 €	13 722.09 €			/
Investissement					
TENNIS					
Fonctionnement	200 413.74 €	215 298.36 €	14 884.62 €		14 884,62 €
Investissement	14 858.45 €	9 662.83 €		5 195.62 €	
PORT					
Fonctionnement	848 664.59 €	848 664.59 €			/
Investissement	348 068.77 €	1 329 338.51 €	981 269.74 €		
COMMUNE					
Fonctionnement	8 675 066.84 €	10 060 071.28 €	1 385 004.44 €		1 385 004,44 €
Investissement	1 758 011.65 €	2 206 178.35 €	448 166.70 €		
LOTISSEMENT Bel Air					
Fonctionnement	300.00 €	24 144.17 €	23 844.17 €		/
Investissement	36 639.02 €			36 639.02 €	
TOTAL	14 895 021.80 €	18 730 329.27 €	3 878 635.03 €	43 327.56 €	1 941 169.55 €

■ TARIFS SALLES ARMOR

Voir tableau N° 8. en page 11

- Tarifs pour les particuliers et entreprises de la commune : -40% sur toutes les prestations
- Tarifs pour les associations : 2 périodes :
- Période hiver du 17/09 au 13/05 : 1 ou 2 gratuité
- Période été du 14/05 au 16/09 : 1 gratuité sur les mardis mercredis et jeudis
- 3e occupation : - 70 % du tarif
- 4e occupation : Plein tarif commune
- Tarif exposition : 102 €/jour hors week-end

- Forfait ménage : 300 €
 - Caution : montant de la location
-))) VOTE : A L'UNANIMITÉ

■ ANIMATIONS « CAP ARMOR » - TARIFS 2017

Afin de mettre en place le dispositif Cap Armor 2017 à Saint-Cast Le Guildo, il est proposé de valider 10 tarifs (voir le tableau complet avec les tarifs en page 15). Le nombre important de tarifs s'explique par la variété de ceux appliqués par les intervenants extérieurs.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE.

■ BILAN ANNUEL 2016 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES

Le bilan annuel 2016 de la Ville de Saint-Cast le Guildo est retracé sous la forme d'un tableau récapitulatif, précisant la nature du bien, sa localisation, les modalités d'entrées et de sorties du patrimoine de la commune, le montant de l'opération et l'identité du cédant ou du cessionnaire.

- Terrain : 159 B n° 2569 de 6134 m²
Situé Rue Saint Eniguet
- Propriétaire : M. et Mme BUCK
- Valeur : 74 000 € (Prix de vente) + 5 180 € (Commission de négociation)

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 8 juin 2017 (suite)

TABLEAU 3 - TARIFS 2018 LOCATION SALLE DES PIERRES SONNANTES

NATURE DU SERVICE	POUR MEMOIRE TARIFS 2017	Proposition Commission de Finances	Avis Commission de Finances
TARIFS COMMUNE			
tarif journée	214.20 €	217.84 €	217.80 €
pour occupation le lendemain (jusque 17 H maxi)	81.60 €	82.98 €	83.00 €
apéritif	93.00 €	94.58 €	94.60 €
1/2 journée (9H/12H ou 14H/18H)	93.00 €	94.58 €	94.60 €
caution	montant égal à la location + les charges		
TARIFS HORS COMMUNE			
tarif journée	244,80 €	248,96 €	249,00 €
pour occupation le lendemain (jusque 17 H maxi)	112,20 €	114,10 €	114,10 €
apéritif	122,40 €	124,48 €	124,50 €
1/2 journée (9H/12H ou 14H/18H)	122,40 €	114,10 €	114,10 €
caution	montant égal à la location + les charges		

- Terrain : 159 C n° 178 de 4045 m²
Situé Rue de la Croix Chauvel
- Propriétaire : M. et Mme LEVAVASSEUR
- Valeur : 71 500 € (Prix de vente)
Aucune Cession de Terrains pour l'année 2016

))) LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

CONVENTIONS

CONVENTION « D'ACCÈS A MON COMPTE » ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO ET LA C.A.F (TARIFS DE LA GARDERIE MUNICIPALE).

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer une convention « d'accès à mon compte » avec la C.A.F. Cette convention a pour objet de définir les modalités d'accès à ce service à savoir la transmission des données via un accès à des services mis à disposition sur un espace sécurisé du www.caf.fr, dénommé « Mon Compte Partenaire ».

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

CONVENTION D'USAGE POUR LA GESTION DE JARDINS PARTAGES AVEC L'ASSOCIATION « LES VERTS DE TERRE »

Dans le cadre des dispositions de la loi n° 52-895 du 26 juillet 1952 portant modification de la législation des jardins familiaux et du Code rural et de la pêche maritime (articles L 561-1 à L 564-3), Les communes peuvent mettre en place des jardins familiaux mis à la disposition de jardiniers afin qu'ils en jouissent pour leurs loisirs et les cultivent pour les besoins de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial.

Une convention, dont le projet a été communiqué au Conseil Municipal est proposée entre cette association et la commune pour convenir des modalités d'usage des jardins et de partenariat.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ



TABLEAU 4 - TARIFS 2018 LOCATION SALLE D'AVAUGOUR

NATURE DU SERVICE	POUR MEMOIRE TARIFS 2017	Proposition Commission de Finances	Avis Commission de Finances
TARIFS COMMUNE			
expositions	112.20 €	114.10 €	114.10 €
demi-journée	61,20 € /hors juillet et août	62,24 € /hors juillet et août	62,20 € /hors juillet et août
journée	102,00€ /hors juillet et août	103,73 € /hors juillet et août	103,70 € /hors juillet et août
TARIFS HORS COMMUNE			
demi-journée	71,40 € /hors juillet et août	72,61 € /hors juillet et août	72,60 € /hors juillet et août
journée	112,20€ /hors juillet et août	114,10 € /hors juillet et août	114,10 € /hors juillet et août
caution	montant égal à la location + les charges		

TABLEAU 5 - TARIFS 2018 LOCATION MAISON DES ARTISANS

NATURE DU SERVICE	POUR MEMOIRE TARIFS 2017	Proposition Commission de Finances	Avis Commission de Finances
TARIFS COMMUNE			
1 exposant	193,80 €	197,09 €	197,10 €
2 exposants durant la même période			
Hors saison	2 semaines pour le prix d'1 : . Dernière de Juin et 1ère de Juillet . Dernière d'Août et 1ère de Sept.		
caution	montant égal à la location + les charges		

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 8 juin 2017 (suite)

URBANISME

AUTORISATION ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AI 563, 564 ET 566 SITUÉES DANS LA ZONE 1AUC10

Madame ALLORY, Maire, propose d'acquiescer les parcelles cadastrées Section AI parcelles n° 563, 564 et 566 d'une superficie totale de 1805 m² pour le prix de 75 000 €. Ces parcelles appartenant à Mme CHEMIN et M. BREGAINT, situées dans le périmètre de protection du centre bourg, présentent un intérêt pour la commune considérant que dans le futur aménagement, celles-ci vont faire l'objet d'une opération de voirie pour la réalisation d'un parking. Les propriétaires desdites parcelles ont transmis à la Commune par courrier du 17/05/2017 un engagement de cession de ces terrains.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ

DIVERS

COMPÉTENCE EAU POTABLE - ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO AU SYNDICAT DES FREMUR

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 29 mars 2016,

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE PAR : 14 voix Pour et 5 abstentions

4 conseillers municipaux présents (Mmes MICHEL, QUENOUAULT, M. LEMOINE et PRODHOMME) ont déclaré ne pas prendre part au vote.

Conformément aux dispositions réglementaires (articles L 2121-20, L 2121-21 et L 2121-17 du CGCT) et selon la jurisprudence (CE du 19 janvier 1993, Chauré Lebon p. 7) rappelées dans une réponse parlementaire publiée au JO du 21/01/2004, p. 690, un « refus de prendre part au vote », n'a pas d'autre conséquence qu'une abstention sur la décision du Conseil Municipal. Le refus de vote sur une affaire déterminée n'affecte pas le quorum qui doit être apprécié au moment où le Maire en saisit l'assemblée délibérante. Le quorum était atteint au moment du vote.

))) La délibération est adoptée

TABLEAU 6 - TARIFS 2018 LOCATION SALLE BEC ROND

NATURE DU SERVICE	POUR MEMOIRE TARIFS 2017	Proposition Commission de Finances	Avis Commission de Finances
TARIFS COMMUNE			
tarif journée	214,20 €	217,84 €	217,80 €
pour occupation le lendemain (jusque 17 H maxi)	81,60 €	82,98 €	83,00 €
apéritif	93,00 €	94,58 €	94,60 €
1/2 journée (9H/12H ou 14H/18H)	93,00 €	94,58 €	94,60 €
caution	montant égal à la location + les charges		
TARIFS HORS COMMUNE			
tarif journée	244,80 €	248,96 €	249,00 €
pour occupation le lendemain (jusque 17 H maxi)	112,20 €	114,10 €	114,10 €
apéritif	122,40 €	124,48 €	124,50 €
1/2 journée (9H/12H ou 14H/18H)	122,40 €	124,48 €	124,50 €
caution	montant égal à la location + les charges		

TABLEAU 7 - TARIFS 2018 LOCATION SALLE PENTHIEVRE

NATURE DU SERVICE	POUR MEMOIRE TARIFS 2017	Proposition Commission de Finances	Avis Commission de Finances
TARIFS COMMUNE			
tarif journée	183,60 €	186,72 €	217,80 €
1/2 journée (9H/12H ou 14H/18H)	93,00 €	94,58 €	94,60 €
expositions	142,80 €	145,22 €	145,20 €
caution	montant égal à la location + les charges	montant égal à la location + les charges	montant égal à la location + les charges
TARIFS HORS COMMUNE			
tarif journée	204,00 €	207,46 €	207,50 €
1/2 journée (9H/12H ou 14H/18H)	122,40 €	124,48 €	124,50 €
expositions	142,80 €	145,22 €	145,20 €
caution	montant égal à la location + les charges		

TABLEAU 8 - TARIFS 2018 LOCATION SALLE D'ARMOR

Hors Commune	Week-end Du vendredi (16h) au lundi matin (8h)	Journée en semaine Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi/Vendredi (selon planning)	2 jours en semaine Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi/Vendredi (selon planning)
TARIFS HORS COMMUNE			
Grande Salle Rotonde Cuisine	1 452,00 €	830,00 €	1037,00 €
Rotonde Cuisine	/	519,00 €	830,00 €
Grande Salle (Seule)	/	519,00 €	830,00 €



Des semis pour faire grandir le tourisme costarmoricain

La période de l'été serait-elle propice aux semis ? En matière de tourisme, peut-être que oui. Côtes-d'Armor Développement et l'Office de Tourisme de Saint-Cast Le Guildo ont lancé une semi-remorque aux couleurs de la station sur les routes de France.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche développée par Côtes d'Armor Développement, accompagnée par des Offices de Tourisme partenaires, pour promouvoir de manière originale des sites incontournables du département.

Il s'agit de valoriser les Côtes-d'Armor sur les routes de France en apposant sur les façades de semi-remorques des visuels de nos lieux les plus emblématiques. Cette démarche se fonde sur un partenariat avec le monde économique costarmoricain. Faisant suite à une collabora-

tion en 2016 avec des entreprises du territoire (Transport Bertrand TAILLARD à Plaintel, Transport Patrick PERQUIS à Anel, Transport Christophe BOURDEL à Lamballe), c'est au tour des Transports Daniel MENAGE à Pleudihen-sur-Rance de rejoindre l'aventure. La société a vite adhéré au projet, conquise par la qualité des réalisations (impression et pose par TEX'PRESS à Lamballe) et désireuse de participer activement à la promotion des Côtes-d'Armor. L'entreprise s'engage ainsi auprès de l'Office de Tourisme de Saint-Cast Le Guildo pour promouvoir la station.

NOS SITES INCONTOURNABLES SUR LES ROUTES DE FRANCE

Après le Lac de Guerlédan, le Fort La Latte/Cap Fréhel, Perros-Guirec, l'Île de Bréhat, la Baie de Saint-Brieuc, Dinan / Vallée de la Rance et Erquy, c'est aujourd'hui Saint-Cast - Le Guildo qui prend la route dans un « cadre photo » qui, mine de rien, fait 13,5 mètres de long sur 2,70 mètres de haut !

UNE INITIATIVE ORIGINALE QUI SUSCITE DE L'INTÉRÊT.

L'opération de co-branding a fait l'objet d'un suivi intéressé par la presse spécialisée (tourisme, communication), saluant son originalité et sa capacité à associer le monde économique. Des

entreprises se proposent d'ailleurs de rejoindre l'aventure. Des développements pourraient demain voir le jour avec de nouveaux partenariats. À suivre...

UNE EXPOSITION MÉDIATIQUE EFFICACE À FAIBLE COÛT

L'opération par semi-remorque revient à 5000€ TTC pour une période d'exposition de 3 ans minimum. Cet engagement financier est partagé à parité entre CAD et l'Office de Tourisme. Ce faible coût est à rapporter à l'efficacité d'une communication itinérante : la semi fait 120000 km par an, parcourant pour l'essentiel le Grand Ouest, la Normandie, le Nord et la Région Parisienne, cibles privilégiées du tourisme costarmoricain.

Aujourd'hui, 6 semi-remorques (donc 12 visuels) sillonnent la France. Un 7^e est en cours de projet.



Elise Balch : nouvelle responsable du service Animations/Évènementiel de Saint-Cast Le Guildo

Le 1^{er} avril, Elise Balch a pris ses fonctions en tant que responsable du service Évènementiel-Animations. Ce recrutement est une conséquence directe du transfert de la compétence tourisme à Dinan Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017. Avant cette date, l'Office de tourisme de St-Cast le Guildo avait en charge l'organisation d'une partie des festivités : « Plage en fête », « Place aux Mômes », « Les concerts du mardi et mercredi »...

Originnaire de Logonna Daoulas dans le Finistère, Elise a 31 ans et vit avec son compagnon, depuis deux années sur les bords de Rance, à Pleudihen. Titulaire d'une licence « d'Histoire de l'Art et Archéologie » obtenue à Quimper, elle poursuit une spécialisation de master "Médiation et Communication du Patrimoine" à l'université de Nantes. Elle complète sa formation par un second master en "Valorisation des Patrimoines", de nouveau à Quimper.

riences professionnelles dans le domaine de l'animation de territoires. Elle organise un colloque universitaire et met en place une exposition à Chateaubriant consacrée au thème « des frontières passées et contemporaines ».

MÉDIATRICE EN MAYENNE...

« Ensuite, j'ai été recrutée par le musée du château de Mayenne en tant que médiatrice. Ma mission consistait à monter des ateliers à destination des scolaires et familles. » Elise quitte cet emploi en 2013 pour pouvoir regagner la Bretagne et postule, avec succès, au poste de médiatrice au Centre d'Interprétation du Patrimoine Coriosolis à Corseul.

UNE PÉRIODE TRÈS APPRÉCIÉE À CORIOSOLIS

« J'ai beaucoup apprécié cette période et cette fonction : il a fallu concevoir tout ce qui avait trait à l'accueil du public : les panneaux, les ateliers scolaires, les animations, des conférences... très enrichissant ! Nous partageons beaucoup de complicité professionnelle avec la directrice, Eva Degl'Innocenti, attachées toutes deux à la notion de service public. »



« Quand j'ai pris connaissance de l'annonce d'emploi de coordonnatrice des festivités proposée par Saint-Cast Le Guildo, je n'ai pas hésité une seconde ! »

PREMIÈRES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

C'est au cours d'un stage réalisé auprès du Conseil général de Loire-Atlantique, qu'Elise engrange ses premières expé-

CAP SUR SAINT-CAST LE GUILDO

Lorsque Eva quitte Corseul pour prendre la direction d'un grand musée archéologique italien, Elise assume son intérêt durant quelques mois.

« Quand j'ai pris connaissance de l'annonce d'emploi de coordonnatrice des festivités proposée par St-Cast Le Guildo, je

n'ai pas hésité une seconde ! Je suis heureuse d'avoir été retenue. L'accueil par mes collègues, les élus, les castins et guildo-céens a été excellent. Les bons contacts établis avec l'Office de Tourisme me permettent d'assurer le relais municipal dans la prise en charge de la programmation des festivités. La dynamique est bonne. »

Naissances ▼

- Le 31 mai 2017 : Louis ARZUR
30 rue de la Fresnaye
- Le 30 mai 2017 : Cybèle FLAVIGNÉ
36 rue de la Ville Norme
- Le 14 juin 2017 : Emma MORAT
LEDE 5, Rue Saint-Eniguet.

Mariages ▼

- Le 26 mai 2017 : Eva-Andréa MOUSELLI et Pierre SABOURET
39 bd de la Garde
- Le 17 juin 2017 : Benoît MARQUETTE et Flore PERONA-BOGLIETTI-LEGAL -
4 allée des Bergeronnettes
- Le 17 juin 2017 : Marie CELAUDON et Matthieu ARGAT
21 Rue Châteaubriand.

Décès ▼

- Le 19 mai 2017 : Serge MARIN
64 ans - 47 bd Duponchel
- Le 26 mai 2017 : Michel NEVEUX
80 ans - 14 rue du Biot
- Le 13 juin 2017 : Dominique REVERT
63 ans - 12 rue de la Corvais
- Le 27 mai 2017 : Jacques LITOLFF
72 ans - 67 bis av. de Pen Guen
- Le 29 mai 2017 : Daniel ROULLIER -
78 ans - 1 rue des Burons
- Le 29 mai 2017 : Renée PEAN veuve
JULITA - 71 ans - 17 bd Duponchel
- Le 6 juin 2017 : Arlette LE VEUX veuve
BANNIER - 63 ans - 44 bd de la Côte
d'Emeraude
- Le 20 juin 2017 : Yvonne ROLLET
veuve BRIHIEZ- 93 ans
15 rue de la Fresnaye

PERMIS de construire / DÉCLARATIONS préalables

MOIS DE JUIN 2017

NOM-PRENOM	ADRESSE	OBJET
M. GILBERT Benoist	2, rue de la Fosse	Extension maison individuelle
M. SALAUN Jean-Pierre	56, rue du Moulin Bily	Division terrain
SARL CAMPING DE PEN-GUEN	Avenue de PEN-GUEN	Réaménagement du camping avec la suppression de 3 emplacements en site classé
M. JOUAN Quentin	Rue Chateaubriand	Maison individuelle
M. JOUAN Quentin	Rue Chateaubriand	Atelier garage
M. LANDIER René	Rue de la Cour	Division terrain
M. PAGEOT Yanick	13, rue du Tertre Rimbouurg	Pergola
M. et Mme MACRI Fabrice	58, rue du Moulin Bily	Maison individuelle
M. GUITTON René	Allée des Islets	Division terrain
M. BOUVIER Thierry	57, avenue de Pen-Guen	Bardage, changement ouvertures, terrasse
M. MARQUIER DE VILLEMAGNE et Mme YVER	3, Résidence Jeannevin	Garage
Mme STEINBACH Jocelyne	16, Chemin du Port aux Oranges	Extension maison individuelle
M. et Mme LANOUE-NOVELLA Christophe	23, rue du Grand Domaine	Garage et clôtures
M. et Mme RICHARD Hervé	7, rue de l'Isle	Modification de façades
M. et Mme LESIEUR Thomas	Rue Chateaubriand	Construction 2 maisons individuelles
Mme BOURY Sophie	13, rue Jacques Cartier	Clôture
Mme STEKKE Isabelle	31, rue de la Ville Norme	Démolition partielle véranda et création ouvertures
COMMUNE de St Cast le Guildo	Les Quatre Vaux	Construction d'une passerelle

La tribune libre est un espace de parole réservé aux groupes minoritaires du Conseil Municipal. La loi n'oblige que les communes de plus de 3 500 habitants à accorder une telle place pour l'expression des groupes d'opposition dans le journal municipal. C'est donc sans obligation légale, mais dans un souci de transparence et attachés à la libre expression, que nous avons fait le choix d'accorder cette possibilité de s'exprimer. Les propos tenus dans ces tribunes n'engagent, bien sûr, que leurs auteurs.

Tribune libre ▼

Nous sommes inquiets !.

Au cours du conseil municipal du 8 juin, l'affaire n°20 concernait la compétence Eau exercée jusqu'alors par la commune.

Le maire et les adjoints nous demandaient d'adhérer au syndicat des Frémur à partir du 1er janvier 2018.

Sachant que la commune est engagée avec Véolia jusqu'au

31/12/2024, cette délibération nous a surpris. Il nous fallait en savoir davantage pour émettre un avis. Une fois de plus, cette question n'a pas été traitée en commission !

Sans a priori, nous avons ouvert le débat : quels sont les engagements de la commune en adhérant à ce syndicat des Frémur ? Quelles incidences financières ? Quelles répercussions au niveau

du contrat signé avec Véolia ?

Questions légitimes pour prendre position ! Questions auxquelles nous n'avons pas eu de réponses ! Nous avons donc décidé, nous minorité, de ne pas prendre part au vote ! Mais il fallait délibérer : « c'est URGENT » martelait Mme le Maire !

Situation pour le moins cocasse : sans le vote des membres de la minorité, la majorité n'avait plus

le quorum ! Et ne pouvait donc plus délibérer ! A qui la faute ? Si la majorité accepte de prendre des décisions dans l'urgence sans connaître les conséquences de ses décisions, c'est son problème ! Pour nous, il n'en est pas question !
Marie Madeleine MICHEL,
Yann LEMOINE, Barbara QUENOULT, Johann PROD-HOMME, Gérard VILT

Le dispositif **Cap Armor** devient **communal**



Le dispositif Cap Armor, auparavant géré par l'Office de Tourisme avec le soutien du Département est désormais piloté par la Commune via le service Animations-Évènementiel.



Il permet de proposer à tous les publics (adultes et enfants à partir de 10 ans) des animations de découvertes sportives et culturelles à moindre coût. Ces activités sont pratiquées par une population touristique mais également par des habitants du territoire qui ne partent pas en vacances.

UN PUBLIC FIDÉLISÉ

Implanté depuis plusieurs années à Saint-Cast le Guildo, le dispositif Cap Armor est très apprécié et touche un public fidélisé. Ces activités participent au rayonnement et au dynamisme de la station. Cette année, le dispositif Cap Armor se déroulera sur la période des vacances d'été : samedi 8 juillet 2017 - dimanche 3 septembre 2017 (soit 8 semaines d'activités).

PLUS DE 24 ACTIVITÉS

Plus de 24 activités seront proposées par des professionnels et des associations. Trois animateurs Cap Armor, recrutés pour la saison par la commune (2 postes sur 8 semaines et un poste pour 4 semaines), réaliseront des activités variées tels que du tir à l'arc, du badminton ou encore du tennis de table (voir tableau).

UN FONCTIONNEMENT BASÉ SUR DES TICKETS

Afin de participer aux activités Cap Armor, le public devra s'inscrire et acheter des tickets spécifiques. Ces tickets seront vendus par les animateurs à l'occasion de permanences qui se tiendront du lundi au vendredi, de 9h30 à 13h00 dans un local attenant à l'Office de Tourisme.



UN PROGRAMME DES ACTIVITÉS

Le public prendra connaissance du programme de la semaine, conçu par le service évènementiel et animations à partir des propositions des intervenants et des animateurs.

COMMENT S'INSCRIRE À UNE ACTIVITÉ CAP ARMOR ?

Pour participer aux animations Cap Armor, chaque personne devra acheter un ticket du montant de l'activité choisie. L'animateur écrira sur le ticket le nom du participant, l'activité et la date. Le participant sera ensuite enregistré dans le fichier informatisé des réservations. Une autorisation parentale devra être remplie si le participant est mineur. Le jour de l'activité, il se présentera sur le site de l'animation et confiera le ticket à l'animateur pour participer à l'activité.

Afin de mettre en place le dispositif Cap Armor 2017 à Saint-Cast Le Guildo, le conseil municipal a validé les 10 tarifs du tableau ci-dessous. Le nombre important de tarifs s'explique par la variété de ceux appliqués par les intervenants extérieurs.

ACTIVITÉS ET TARIFS CAP ARMOR 2017

activités	tarifs
Badminton	3 €
Beach soccer/rugby/volley	
Tennis de table	
Basket	
Découverte patrimoine	
Danse bretonne	6 €
Aquagym	
Zumba	
Fitness de plage	
Tir à l'arc	8 €
Mandala sur sable	
Relaxation/yoga	
Tennis	15 €
Dessin	
Baptême de plongée en piscine	19 €
Découverte poneys (3-9 ans)	
Dragou enfant 1h	
Dragou adulte 1h	21 €
Balade à cheval	
Descente de l'Arguenon en kayak	
Kayak de mer	
Paddle	25 €
Planche à voile	
Catamaran	
Dragou enfant 2h30	30 €
Tour des Ebihens en kayak	
J80	33 €
Dragou adulte 2h30	
Baptême de plongée en mer	35 €

Tout l'univers de la mer à Saint-Cast Le Guildo

De superbes plages, un plan d'eau unique face à Saint-Cast le Guildo, des fonds marins parmi les plus riches au monde... l'été est propice à la pratique de loisirs nautiques ou subaquatiques.

Ce dossier est consacré à des acteurs associatifs et privés « liés à la mer », implantés sur les ports de Saint-Cast, du Guildo et à La Garde, proposant services et prestations. Ces derniers mois, les Échos de Saint-Cast Le Guildo avaient déjà ouvert ses colonnes à d'autres structures privées : Nouvelle Vague, Émeraude Émotions, les Canoës du Guildo... Bonne découverte.

La SNSM a 50 ans

La SNSM est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique qui fête cette année son 50^e anniversaire. Sa vocation est de secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger en mer. Les sauveteurs en mer officient dans 219 stations de sauvetage sur les côtes françaises métropolitaines et d'outre-mer, coordonnées par les CROSS « Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage ».



Le financement national et local repose pour 79% sur la générosité et pour le reste par des subventions. Les stations locales s'autofinancent à hauteur de 25% de leur budget (formation, habillement, fournitures diverses). M Deshayes, président de l'association locale, fait remarquer qu'il doit trouver chaque année 40 000 € pour le bon fonctionnement de son poste de secours. Il se dit bien loti par rapport à d'autres petits

postes de secours, la commune de St-Cast Le Guildo mettant à sa disposition un local net de charges sur le port, et verse une subvention ; les communes avoisinantes participent également. M Deshayes se félicite du projet de « Maison SNSM » que la municipalité veut mettre en œuvre.

LES ORIGINES

Les premières initiatives apparaissent au XIX^e siècle avec l'essor touristique du bord de mer.

La première société de sauvetage est créée à Boulogne sur Mer sous la dénomination de « Société Humaine des Naufragés », puis d'autres sociétés voient le jour à Dunkerque, Calais, Rouen, Dieppe, Bayonne.

En 1865 la France instaure un service d'État sous le nom de « Société Centrale de Sauvetage des Naufragés ». En 1866 vingt stations voient le jour et en 1883 la société gère soixante-dix canots de sauvetage.

En parallèle, en 1873 Henri Nadault de Buffon, magistrat sauveteur, crée les HSB « Hospitaliers Sauveteurs Bretons » qui possèdent quelques postes sur le littoral breton. Le matériel est très sommaire, principalement des canots, des doris à rames et à voiles qui seront remplacés au début du XX^e siècle par des canots à moteur. À la suite de la Seconde Guerre mondiale, la plupart des abris et des moyens nautiques ne peuvent plus répondre aux

besoins du développement des métiers de la mer, du trafic maritime, et de l'essor des loisirs nautiques.

NAISSANCE DE LA SNSM

En 1967, la SNSM « Société Nationale de Sauvetage en Mer » naît de la fusion de la SCSN et des HSB à l'initiative de l'amiral Maurice Amman. Le pavillon actuel de la SNSM correspond à la fusion des pavillons de ces 2 entités. En 1970, la SNSM est reconnue d'utilité publique.

LA SNSM À ST-CAST

Les sauveteurs en mer de St-Cast le Guildo apparaissent en 1913, le premier canot de plage et de sauvetage est lancé le 24 août. En 1926 le premier canot HSB « Amiral Baron Billard » arrive au port de St Cast, et l'année suivante l'abri et la rampe de lancement sont construits. Après la Seconde Guerre mondiale la station de sauvetage de St-Cast se modernise avec

un nouveau canot à moteur dit « tous temps ».

En 1967, date de la fusion des HSB et de la SCSN pour la création de la SNSM, le poste de secours prend de l'ampleur et se dote de différentes unités de plus en plus performantes.

25 BÉNÉVOLES POUR ASSURER NOTRE SÉCURITÉ

Les sauveteurs en mer de St Cast-Le Guildo, au nombre de 25 bénévoles dont 20 embarqués, participent à notre sécurité en mer avec des moyens

nautiques de qualité, tels qu'une vedette puissante et un bateau pneumatique de type marine nationale. La SNSM de St Cast-Le Guildo a un rayon d'action allant du Cap Fréhel aux îles des Hébihens et jusqu'à 20000 milles en mer, pour sécuriser environ 1200 bateaux mouillant dans tous les ports de la commune. Nos sauveteurs en mer assurent aussi, pendant la saison estivale, la sécurité de la grande plage avec 7 nageurs sauveteurs et une embarcation.



IL FAUT SOUTENIR LA SNSM

Ces personnes bénévoles sont aux services des autres, ils tiennent une permanence quotidienne de jour comme de nuit ; il faut les en remercier, pas seulement le jour où on a

besoin d'eux. N'hésitez pas à pousser la porte du local situé sur le port pour les rencontrer, ce sont des gens passionnés par le service et par la mer. Vous pouvez les soutenir par des dons qui sont déductibles des impôts et, pourquoi pas, devenir bénévole à la station. Allez les rencontrer, ils vous communiqueront leurs passions.

Numéros d'urgences :
VHF canal 16 - tél. : 196.



St Cast Plongée

Dès 1989, Bernard Corbel, ancien directeur de la piscine et Thierry Legrand, actuel directeur proposent la plongée comme activité annexe du club de natation.



Avec l'aménagement d'un local sur le port, l'achat d'anciens bateaux de pêche puis d'un pneumatique semi-rigide, le club de plongée prend son autonomie et son nom : Saint-Cast Plongée. La pratique de notre activité est aujourd'hui moins sportive et plus tournée vers le plaisir.

POUR TOUS LES ÂGES

Chaque année, une dizaine de plongeurs (à partir de 14 ans) passent leur premier niveau avec nous. À l'image de la po-

pulation castine, la moyenne d'âge du club s'élève et nous accueillons de jeunes retraités ou des personnes installées dont les enfants sont grands.

DES CERTIFICATIONS RECONNUES

Tous les adhérents de notre association sont des plongeurs licenciés à la FFESSM, la Fédération Française d'Étude et de Sports Sous Marins. Les certifications que nous délivrons (jusqu'au niveau 3) sont reconnues pour plonger dans le monde entier.

UNE RELATION FORTE AVEC LA MER

Saint-Cast Plongée entretient bien sûr une relation forte avec la mer. Ses plongeurs sont au premier plan pour constater les évolutions du milieu où nous évoluons tous les week-ends d'avril à novembre.

VENIR DÉCOUVRIR NOTRE CLUB LE 13 AOÛT

Un monde si proche et si surprenant qu'il est possible de découvrir, par exemple le jour de la fête de la SNSM, le dimanche 13 août. La recette des baptêmes de la journée est intégralement reversée aux sauveteurs.

INFORMATIONS PRATIQUES

Site web :
<http://www.saintcastplongee.eu/>
info@saintcastplongee.eu
tél : 06 76 93 72 03

Bernard Grandclaudon,
Président de
Saint-Cast Plongée

Conservation des Mouillages du Guildo ▼

LA MOUETTE DU GUILDO

La Mouette du Guildo a été créée voilà deux ans dans le but de protéger et de conserver les mouillages existants du port du Guildo, que la DDTM voulait supprimer.

Au sein de l'association, nous nous occupons de la gestion des mouillages en collaboration avec la mairie de St-Cast Le Guildo et la DDTM de Dinan. Un adhérent de l'association a créé une barge pour que les phoques puissent s'abriter au sec en toute sécurité et ainsi se reproduire dans un environnement favorable. En ce moment, nous comptons cinq phoques sur le site de l'Arguenon.

Nous nous efforçons de rendre la vie du port agréable pour tous les usagers et ses visiteurs. Nous avons remplacé le doris qui est sur le terre-plein en mémoire d'un habitant du port. Ce dernier s'était autoproclamé gardien du port !

Afin de faire connaître le port, nous mettons en place des animations et des activités : des sorties en mer, et les Puces Marines qui auront lieu le 2 juillet prochain sur les quais du port du Guildo. En partenariat avec l'association des « Amis et Usagers du port du Guildo » nous organisons des animations Inter Assos.



Le Centre Nautique de Saint-Cast

Aujourd'hui le CNSC est une structure répartie sur 2 sites : le centre nautique du port et le point plage situé sur la grande plage. C'est aussi une équipe de 6 professionnels à l'année, renforcée par une quinzaine de moniteurs saisonniers.

LES GRANDES ÉTAPES

1965 : naissance du Centre Nautique(CNSC), au port de Saint-Cast (affilié à FFV). Il ne fonctionne alors que l'été.

1985 : embauche du premier permanent « brevet d'état » permettant d'encadrer la voile scolaire.

1991 : fusion entre les écoles de voile du Yatch-Club et le CNSC.

1993 : fusion avec l'association le Dragous.

1996 : construction du point plage à Arvro.

1998 : adhésion au Réseau Point Passion Plage (location et cours particuliers), affilié à la FFCK, à la même époque création de la section Habitable.

1999 : achat du premier J80....

5 ACTIVITÉS PRINCIPALES :

> Une école de voile : tout support pour tout public.

> Un centre de location (cata, planche à voile, kayak, paddle, etc...).

> Un club à l'année : loisir et de compétition (habitable et glisse).

> Un centre de formation au monitorat de voile.

> L'organisation de manifestation, régates.

NOS ACTIVITÉS D'ÉTÉ :

Les stages : cours collectifs de 5 séances du lundi au vendredi.

Dés 5 ans :

le club pirates où les enfants peuvent s'initier aux différentes activités nautiques voile (sur cata, voilier tradition-

nel, optimist, pêche en mer / pêche à pied, paddles...)

Les stages de voile :

cata, planche à voile, dériveur, J80, habitable.

Le club ados :

Spécificité du CNSC, pour les jeunes à partir de 15 ans. Stage à la journée : un stage de voile (support au choix), participation à la vie collective et des activités spécifiques au club ados en fin de journée (entraînement voile, formation, animations diverses volley, challenge paddle etc.. ambiance assurée)

Le sport nautique :

Situé au point plage : location et cours particuliers - dériveur, solo double ; Cata (hc15/16, SL5,2); Planche à voile fun board windfoil, kayak, paddles, ouvert tous les jours de 10H à 19H

Le Dragous :

Initiation à la voile traditionnelle à bord du Dragous, Seul ou en famille à la découverte des plus beaux sites de la région fort La Latte, les îles des Hébihens.

Aquagym :

Avec notre partenaire natation Cap mer rejoignez-nous pour un moment de bien-être sportif : (vel'aqua ; aqua training etc...)

Régates et entraînements:

Voir le calendrier sur notre site Le dimanche 6 Août 2017 « Régate de St Cast /SNSM)

INFOS PRATIQUES

Au CN du Port : 02 96 41 86 42

Au point Plage : 02 96 41 71 71 (juillet/août)

contact@centre-nautique-saint-cast.fr
Réserver vos stages en ligne sur :
www.centre-nautique-saint-cast.fr

Le Yacht Club de Saint-Cast

Le YACHT CLUB DE SAINT-CAST a été créé en 1947, il y a 70 ans par un groupe d'amis, dans le but de rassembler les amateurs de navigation à voile et à moteur et de les aider dans la pratique de leur sport.

Nous gardons ce cap, avec nos 200 membres de tous âges, fidèles Castins, résidents ou vacanciers. Nous organisons des activités nautiques gratuites, ouvertes à tous, membres ou non membres.

RALLYES ET RÉGATES

Pendant l'été, sont organisés des rallyes et 17 régates, pour habitables, quillards, dériveurs. Parallèlement, depuis quelques

années nous coordonnons nos activités avec les Clubs nautiques voisins, Dinard, Saint Briac, Saint Jacut et le CNSC et nous proposons des régates interclub pour mieux se connaître et se mesurer amicalement.

UNE VOLONTÉ D'ANIMATION

Notre volonté est de participer à l'activité estivale de Saint-Cast le Guildo en animant le plan d'eau et en ouvrant à tous

notre Club House, tous les jours du 9 juillet au 28 août de 16h à 20h à la pointe de la Garde.



RENSEIGNEMENTS ET INFOS PRATIQUES DU YACHT CLUB :

Vous pouvez consulter notre programme sur notre site : YCSC.fr, vous y trouverez aussi nos conditions d'adhésions simples avec des tarifs différenciés selon l'âge et le degré de participation souhaité. Pour plus d'informations vous pouvez nous contacter par mail :

yachtclub.saintcast@gmail.com

Didier Karcher

Plongevasion : Guide de la mer

Un métier passionnant pour un passionné ! Yann Hourdin est un acteur incontournable du port depuis près de 15 ans. Sa spécialité : la découverte des fonds marins, en plongée.



Son centre est implanté sur le port d'Armor à St Cast. Vous pourrez embarquer sur son nouveau bateau, « Smoothhound », une confortable vedette de 11 mètres, laquelle peut atteindre rapidement les meilleurs sites de plongée de la baie.

MAGIQUE !

Sous l'eau, laissez la magie opérer : « débusquer un crustacé déguisé en éponge, observer le manège d'un labre occupé à confectionner un nid d'algues, se retrouver nez à nez avec un pingouin Guillemot par moins de cinq mètres de profondeur

sont autant de moments rares que seule la Bretagne sait nous offrir et que Yann aime à faire partager.

UN PROFESSIONNEL DE LA PLONGÉE

À l'instar des guides de haute montagne, le guide de la mer est un professionnel de la plongée qui maîtrise aussi bien les aspects techniques de l'activité qu'une parfaite connaissance de la biodiversité et des écosystèmes qu'il est amené à faire découvrir.

INFOS PRATIQUES

Plongevasion est ouvert tous les jours en juillet/août et offre la possibilité de baptêmes de

plongée à partir de 8 ans, de stages d'initiation, d'explorations pour les plongeurs confirmés.

Renseignements et réservation : Résidence de la Capitaineirie, port de St d'Armor à St-Cast (à côté de la SNSM)
Tél : 06.70.32.96.18
plongevasionstcast@orange.fr
www.plongevasion.com



L'association des Plaisanciers de Saint-Cast Le Guildo

Créée en 1988, son but est de défendre les intérêts de ses adhérents (361 en 2016)

Cette association est ouverte aux propriétaires de navire de plaisance (sans distinction de longueur et tonnage) à leurs équipiers et aux sympathisants.

CONSEIL ET ORIENTATION DES PLAISANCIERS.

- > Sécurité nautique (actions de prévention et sécurité en mer conjointement avec la SNSM)
- > Règlementation en mer
- > Relations permanentes avec les différentes autorités portuaires.

- > Participation aux conseils portuaires
- > Partenariat utile avec les décideurs (CCI et mairie).
- > Gestion de la location des cases à annexes (convention avec la mairie).
- > Mise à disposition du Centre Nautique de bateaux comité de course et viseur lors des différentes régates.
- > Participation de nombreux membres de l'APSC à la fête de la SNSM.
- > Mise à disposition de bateaux pour emmener des jeunes un week-end en mer lors des rassemblements AIGL GRAND LARGUE.

- > Des sorties en mer en flottille vers Dahouët, Chausey, La Rance, Pique-nique aux Ebihens, Cézembre etc.
- > La fête de l'APSC autour d'un cochon grillé.
- > Une assemblée générale au mois de juillet.

DES OUTILS DE COMMUNICATION.

- > Un site <http://apsc22.free.fr>
- > Adresse messagerie : apsc22@free.fr
- > Une revue semestrielle « Radio quais »
- > Une permanence tous les samedis matin de 10 H à 12 H, 1 place Pilote FROMONT.



École de voile ▼

VITAVOILE

Implantée depuis quelques années déjà sur la plage de Pen Guen, l'école de voile Vitavoile propose plusieurs prestations : découvrir ou redécouvrir les plaisirs de la voile et de la glisse : planche à voile (à partir de 6 ans), kayak, funboard, Hobie-Cat, minicat (7-11 ans), bateau à moteur type semi-rigide, stand-up paddle, le dériveur collectif.

Renseignements :

Tél : 06 72 93 89 83
Email : vitavoile@vitavoile.com
Site web : www.vitavoile.com



Portrait →

Valentine Pitel, une jeune championne de golf

« Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années. »
Cet adage de Pierre Corneille s'applique à merveille à Valentine Pitel.
Jeune pratiquante de golf, Valentine, à peine 15 ans, vient de remporter le titre de
Championne départementale de golf 2017, en deuxième catégorie féminine adulte.

Valentine pratique le golf (comme son père et sa sœur...) depuis 5 ans. Si son apprentissage s'est déroulé sur le green castin, elle a intégré le club de Morieux, depuis un an, rejoignant ainsi une amie.

CHAMPIONNE DÉPARTEMENTALE 2017

Le secret de Valentine pour obtenir ce titre ? « 3 heures d'en-

traînement hebdomadaire, des compétitions le week-end, une bonne condition physique et surtout de la concentration !.. et savoir écouter les bons conseils du coach. »

SON IDOLE

Valentine a une idole : Rory McIlroy, irlandais de 28 ans, devenu professionnel à 18 ans. « il possède un super swing, c'est

le joueur qui tape la balle le plus loin ! » la jeune championne garde la tête froide : « le golf, c'est avant tout un plaisir pour moi, je ne veux pas en faire un métier ! je veux juste continuer à améliorer ma technique, progresser... »

ET LES PERSPECTIVES ?

« Je suis qualifiée pour les

championnats de Bretagne qui se dérouleront à Rennes - Saint-Jacques fin août. J'aimerais bien améliorer mon handicap de jeu pour passer en 1^{ère} catégorie fédérale ».

Valentine a disputé un autre challenge en juin : le brevet des collèves ! Bon vent à Valentine et que le swing de Rory McIlroy l'inspire!!!

Compétition Handigolf

C'est sous un ciel radieux que la 2^e édition de Handigolf s'est déroulée ce samedi 10 juin.



Bonne humeur, sérieux et émulation étaient au rendez-vous de cette compétition qui a permis à plusieurs équipes, composées chacune d'un golfeur handicapé et de 2 ou 3 partenaires valides, de s'affronter devant le superbe cadre de la plage de Pen-Guen.

En présence de Marie-Madeleine MICHEL, Conseillère départementale en charge de la Commission des personnes handicapées, de Jacqueline BLANCHET, Adjointe aux affaires sociales et d'Olivier COJEAN, Adjoint aux associations, la remise des récompenses a permis de mettre en valeur le très bon niveau des compétiteurs.

Portrait →

Christelle Cottier : Championne départementale

Christelle le Cottier a remporté le titre de championne départementale dans la catégorie senior le 18 avril dernier, sur le golf de Bégard.



de 18 trous, rester calme sans « péter les plombs » ! Le but est évidemment de faire moins de coups que ses adversaires. »

UNE BONNE AMBIANCE

Christelle Le Cottier vante l'état d'esprit positif, la bonne ambiance qui règnent au golf de Saint-Cast Le Guildo : « Nous avons la chance d'avoir des personnes compétentes. Je pense, entre autres, à Eric Dupuy, l'entraîneur ».

POURQUOI S'ADONNER À CE SPORT ? QU'APPORTE-T-IL AU PRATIQUANT ?

« Du plaisir d'abord ! C'est une activité d'extérieur, on peut marcher de 5 à 7 km dans un site exceptionnel : une véritable bouffée d'oxygène ! »

Christelle n'est pas seule à se passionner pour le golf. Son mari s'y exerce également... « Il joue un peu moins bien que moi ! » ce à quoi M. le Cottier répond « Non, beaucoup moins bien !!! » Leur fils de 25 ans est aussi adepte de ce sport : il est classé 14 d'index.

Tous nos encouragements accompagnent Christelle.

La catégorie « senior » concerne les adultes de plus de 50 ans. « J'ai commencé à jouer au golf lorsque nous avons acheté une maison à St-Cast Le Guildo. Auparavant, je pratiquais le tennis (classement 15/4) mais des problèmes de dos m'ont amenée à découvrir le golf (classement 11.5 d'index). Ce sport est devenu une véritable passion... »

CAPITAINE DE L'ÉQUIPE FÉMININE

Christelle est capitaine de l'équipe féminine du club castin. C'est la première fois qu'elle disputait le championnat des Côtes-d'Armor dans cette catégorie. « Je tenais à ce que le club de St-Cast Le Guildo soit représenté dans cette compétition. Habituellement, je ne concours pas dans cette catégorie ! »

LA RECETTE DE LA VICTOIRE

Quand on demande à Christelle la recette de la victoire, elle répond : « il faut d'abord s'inscrire au championnat ! Et bien sûr, être meilleure que les autres ce jour là... La pratique du golf en compétition implique une forte concentration et de la régularité. Il faut être endurant pour « tenir le coup » sur un parcours

« La pratique du golf en compétition implique une forte concentration et de la régularité. Il faut être endurant pour « tenir le coup » sur un parcours de 18 trous »





Portrait →

Alain Besnoux passionné de Golf

« Je suis quasiment né dans le golf... J'avais une dizaine d'années quand, entre 1960 et 1968, chaque été et vacances de Pâques, je travaillais en tant que caddie (personne qui porte le sac du joueur), pour me faire un peu d'argent de poche... »

Aujourd'hui, Alain Besnoux, 68 ans, est vice-champion senior des Côtes-d'Armor, et sans doute un peu déçu de ne pas avoir conservé son titre de 2016.

UN SACRÉ PALMARÈS !

Le palmarès d'Alain ne s'arrête pas là... toujours dans la catégorie senior, il a deux titres de champion de Bretagne à son actif, plusieurs participations au Championnat national et aux Internationaux de France.

UNE MÉMOIRE DU GOLF DE SAINT-CAST LE GUILDO

M. Besnoux a pris sa licence de joueur en 1982 et...devient salarié en 1983. Il gravit tous les échelons, de jardinier ani-

mateur à directeur, poste qu'il occupera jusqu'en 2003, année du départ en retraite.

« Je suis une « mémoire » du golf de St-Cast le Guildo. Je tiens à souligner le travail fourni, depuis quelques années, par Pascal Soland (président) et Henri Lefeuvre (directeur) mais aussi par Henri Morin (président de l'association) qui ont su insuffler un nouveau dynamisme au golf de notre commune ! »

LE GOLF : UNE HISTOIRE DE FAMILLE

Quels sont les sujets de conversation chez Alain Besnoux lorsqu'il reçoit ses enfants et leurs conjoints ?

Un élément de réponse : ses deux fils sont pro-enseignants dans les golfs de Dinard et

Bégard, une belle-fille exerce la même activité au golf de Pléhédel et pour finir un gendre travaille au golf de St-Cast le Guildo... Nous vous laissons deviner la réponse !

Quand on demande au cham-

pion senior comment définir son sport de prédilection, il répond : « c'est un sport d'humilité, quand on observe un joueur sur le terrain, il est l'exact reflet de sa personnalité en dehors des greens... »



Les numéros utiles

Toutes les infos utiles sur :
www.villedesaintcastleguildo.fr



▼ LA VILLE

Hôtel de Ville de Saint-Cast Le Guildo

mairie@saintcastleguildo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : au vendredi : 9 à 12 h et

de 14 à 17 h. Samedi : 9h à 12h

Place de l'Hôtel de Ville : 02 96 41 80 18

Fax : 02 96 41 98 08

- Mairie annexe du GUILD0 :

02 96 41 07 07 - Fax 02 96 41 29 20

Piscine

> Rue de la Bataille

Tél. : 02 96 41 87 05

Office de Tourisme

> Place du Général de Gaulle :

02 96 41 81 52

Dinan Agglomération Secteur Matignon

rue du Chemin Vert - Matignon

Tel : 02 96 41 15 11- Fax : 02 96 41 15 14

Services techniques : 02 96 41 21 70

Déchetterie : 02 96 41 12 63

La Poste

> St-Cast 2, rue de la Colonne :

02 96 41 81 80

> Agence Postale (Mairie Annexe) :

02 96 41 07 07

Gendarmerie

> Matignon 17

> St-Cast, Place du Général de Gaulle

en saison : 02 96 41 73 27

Bureau du Port

> 02 96 81 04 43

Service EDF Plancoët

> 08 10 73 16 46

▼ SECOURS ET SANTÉ

SAMU > 15

Pompiers > 18

Appel d'urgence européen > 112

Police/Gendarmerie ... > 17

Centre Antipoison

> Rennes : 02 99 59 22 22

SNSM

> La Capitainerie : 02 96 41 76 61

Médecins

> Dr TUAL, rue Jacques Cartier :

02 96 41 82 10

> Dr ALLAIN Z, rue Chateaubriand :

02 96 41 09 01

Infirmier(e)s

> M^{me} LATASTE, rue de l'Hilda :

02 96 41 96 06

> M^{me} PRESSE Marie et CHERBONNEL

Mélanie - 4 rue Chanoine Ribault :

02 94 41 77 92

> M^{elles} POUSSIER & BOLZER - 1, rue Anne

de Bretagne : 02 96 41 67 97

> M. et M^{me} LAENEN Frank et Alexandra

et M. VILLEMAGNE Axel - 15 rue Jacques

Cartier : 02 96 84 57 10 /

06 76 24 87 38 / 06 87 07 43 37

Pharmacie

> DES MIELLES M^{me} YVER Anne Sophie :

02 96 41 80 69

> CHARRUEY N-Dame du Guildo :

02 96 41 17 26

> Service AUDIOTEL : 3237 (trouver la pharmacie de garde hors ouverture)

Pédicure - Podologue

> M^{me} BERLOTTI Florence :

02 96 41 11 02

> M^{me} MARREC Anne : 02 96 86 10 85

Sophrologue - Relaxologue

> Sylvie BLONDEAU 27 bd Côte

Emeraude : 06 22 35 97 43

> Agnès BOURGEOIS Cabinet rue

de l'Hilda : 06 79 12 58 29

Kinésithérapeutes

> M. LAURENT Philippe et M. LEBRET,

Cabinet rue de l'Hilda : 02 96 41 76 27

> M^{me} DUPUY Sophie et M. Alin BRINZA,

30 Bd de Penthievre : 02 96 41 95 28

> M^{me} TREGUY Aurore : 4 bis rue Dugay

Trouin - 02 96 41 68 64

Osthéopathe

> M. CRIARD Antoine ,

32 Bd de la Vieuxville - 02 56 11 94 62

Dentistes

> M. et M^{me} SIMON Résidence Le Surcouf -

30, Bd de la Vieuxville : 02 96 41 81 25

> M. LAPLANCHE & M^{me} RAULINE -

Rue J. Cartier : 02 96 41 81 16

Chiropracteur :

> M^{me} DELOBEL Marine rue L. Corre

(Guildo) : 06 85 92 22 16

Ambulances - Taxi

> SARL AURGAT/M. BODIN Jean-Luc

28 rue des Rochettes : 02 96 41 72 72

Centre Vétérinaire (Matignon)

> Dr MAYAUX : Pl Rioust des Villes Au-

drains - MATIGNON : 02 96.41.22.05

▼ PRESSE LOCALE

Ouest France

> DECOENE Marie-Paule : 02 96 41 22 98

Le Petit Bleu

> GIRAUD Cindy : 06 15 61 22 07

Le Télégramme

> GILLE Anne- 06 81 95 99 02

▼ HÉBERGEMENTS

Les campings

> LES BLES D'OR : 02 96 41 99 93

> CHATEAU DE GALINEE : 02 96 41 10 56

> LE CHÂTELET : 02 96 41 96 33

> LES MIELLES : 02 96 41 87 60

> LA CRIQUE (Plage de la Mare) :

02 96 41 89 19

> QUATRE VAULX (Le Guildo) :

02 96 41 29 75

> LE CLOS TRANQUILLE (Le Guildo) :

02 96 41 29 72

> LA FERME PEN-GUEN : 02 96 41 92 18

> LA FONTAINE : 02 96 41 95 64

> LA BAIE : 02 96 41 82 67

Village Vacances Familles

(VVF) Plage de la Mare : 02 96 41 87 28

Hôtels

> L'ESPERANCE **6 rue J Cartier :

02 96 41 81 13

> LE PORT JACQUET** 32 rue du Port :

02 96 41 97 18

> LES ARCADES*** 15 rue Duc

d'Aiguillon : 02 96 41 80 50

▼ EMPLOI

À Dinan, des jeunes deviennent entrepreneurs le temps d'un été

Cet été, confiez des prestations aux jeunes de votre territoire et offrez leur une expérience unique. C'est ce que va mettre en place la Coopérative jeunesse de service.

Pourquoi? Comment?

Entreprendre collectivement, créer son job d'été... La Coopérative jeunesse de services (CJS), dispositif importé du Québec, déjà expérimentée dans plusieurs endroits, va être lancée sur le territoire de Dinan en juillet et août.

Coopérative jeunesse de services, c'est quoi?

Un projet d'éducation à la coopération. Elle s'adresse à des jeunes volontaires, de 16 à 18 ans, du territoire de Dinan (limité à quinze participants). Encadrés par deux animateurs, ils mettent sur pied leur propre coopérative de travail, afin de proposer, tout au long de l'été, des services à la population, aux entreprises ou aux collectivités, en échange d'une rémunération. «*Ça existe un peu partout en Bretagne et on est les derniers dans les Côtes-d'Armor, a précisé Adeline Le Mabec, chargée du développement au pôle d'économie sociale et solidaire en pays de Rance. On est vraiment sur l'entreprise collective et c'est un outil à l'entrepreneuriat coopératif.*»

Quels services sont concernés?

Le petit jardinage, le nettoyage de vitres, de voitures, la saisie informatique, le classement, le tri, l'archivage simple, l'aide à la personne... Le but est aussi que les jeunes proposent des choses nouvelles, qu'ils aient des idées innovantes. «*Au-delà du versement d'une petite rémunération, la CJS permet de partager une activité de groupe, de découvrir l'univers de l'entreprise et le monde de l'emploi*», a souligné l'animatrice. C'est un projet de prise en charge pour les jeunes par les jeunes avec un fort aspect pédagogique : apprendre à gérer la vie du groupe, se répartir les tâches dans des comités de travail et apprendre à démarcher, à évaluer un coût horaire, à facturer...

Quels sont les acteurs du projet?

Économie sociale et solidaire en pays de Rance (ESS'PRance), Intercultura, qui est une association qui fait des échanges avec l'étranger et qui intervient dans les lycées. «*On s'est engagé sur le parrainage jeunesse pour accompagner les jeunes et les animateurs*», ont souligné les représentants d'Intercultura.

La Scop Avant-première, qui est une coopérative d'activités et d'emploi, aura un rôle de parrain économique et hébergera les jeunes. Au niveau de la logistique, une agence immobilière a prêté un local, rue Thiers. Bureaux et ordinateurs seront mis à disposition des jeunes.

▼ PRÉVENTION

Campagne nationale de prévention des risques liés à la noyade

Chaque année, les noyades font de nombreuses victimes aussi bien en piscine qu'en mer, en lac ou en rivière.



Conseils de sécurité pour la baignade cet été

Choisir les zones de baignade surveillées, où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.

LE POSTE DE SECOURS (grande plage) EST OUVERT DU 6 JUILLET AU 31 AOÛT 2017

Surveiller vos enfants en permanence, ne pas les quitter des yeux, rester toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou lorsqu'ils sont dans l'eau.

Tenir compte de votre forme physique : ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) et ne pas surestimer votre niveau de natation, il est toujours plus difficile de nager en milieu naturel qu'en piscine.

Un baigneur attentif est un baigneur en sécurité : prévenir un proche avant de se baigner, respecter les consignes de sécu-

rité signalées par les drapeaux de baignade, ne pas s'exposer longtemps au soleil et rentrer dans l'eau progressivement, ne pas boire d'alcool avant la baignade, se former aux gestes de premiers secours...
Site internet : www.inpes.sante.fr

Campagne contre les risques d'insolations et de brûlures



Le soleil, est le faux-ami de l'été ! Il est donc primordial de rappeler les risques liés aux UV pour toute la famille et, en particulier, pour les enfants qui sont très vulnérables au soleil et à ses effets (T-shirt+casquette aux heures les plus chaudes (11h/16h) et crème indice élevé (50/60) si possible résistant à l'eau.

S'exposer aux UV peut provoquer notamment des coups de soleil ou des réactions allergiques et, à plus long terme, favoriser le développement de cancers. Ce risque est encore plus élevé pendant les heures les plus ensoleillées de la journée.

Les personnes les plus vulnérables peuvent se faire recenser sur le registre « canicule » ouvert à cet effet, aux accueils des deux mairies.

Si l'été s'avère aussi chaud sur la durée, et que le plan alerte CANICULE est déclenché, des mesures de veille seront programmées sur la commune.

▼ COMMUNIQUÉ

Relevé des compteurs d'eau

VEOLIA informe la population que la relève des compteurs d'eau aura lieu du 3 au 25 août 2017.

La société précise que les compteurs doivent être accessibles afin de faciliter l'opération.



▼ PROTECTION ANIMALE

Campagne S.P.A. contre l'abandon

À l'approche des vacances d'été, la SPA part en campagne contre l'abandon des animaux en racontant des histoires vraies et avec comme slogan «*Trop de maîtres font fausse route, pas de prétexte à l'abandon!*»

▼ NUISANCES SONORES

Réglementation sur le bruit

Nous rappelons ci-après l'arrêté préfectoral du 27/02/1990 relatif au bruit.

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12 et de 15h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 4 bis : les occupants de locaux d'habitation ne doivent pas troubler le voisinage par des bruits provenant de phonographes, appareils de radiodiffusion, de télévision, instruments de musiques, appareils ménagers ...

Article 5 : les propriétaires et possesseurs d'animaux, notamment les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

▼ COMMUNIQUÉ

Lutte contre les frelons asiatiques

Que faire si vous découvrez un nid de frelons asiatiques ? signalez-le aux services de la mairie.

Le référent passera afin de constater l'espèce et complétera la fiche de signalement. Ensuite, DINAN AGGLO mandatera une entreprise conventionnée afin d'éradiquer le nid dans les plus brefs délais. La prestation est prise en charge intégralement par DINAN AGGLO (Attention nids de frelons asiatiques uniquement)

+ d'infos : 02 96 87 14 14

▼ FISCALITÉ

Exonération d'impôt pour ceux qui louent aux saisonniers en 2017

L'exonération des revenus tirés de la location d'une ou plusieurs pièces de la résidence principale d'un particulier est désormais étendue à la location de la résidence temporaire à un travailleur saisonnier.

Pour encourager les particuliers à louer ou sous-louer leurs résidences temporaires à des travailleurs saisonniers, les revenus de cette location perçus en 2017 sont dorénavant exonérés d'impôts. Il en est de même pour les locations faites aux titulaires de contrats à durée déterminée dit d'usage - par exemple pour ceux qui travaillent dans le secteur du déménagement de l'hôtellerie, de la restauration ou du sport professionnel -.

Cette nouvelle exonération complète

celle déjà mise en place pour les particuliers qui louent ou sous-louent une partie de leur habitation principale n'ont pas à payer d'impôt sur les recettes tirées de la location ou de la sous-location meublée de pièces d'une résidence principale, lorsque le loyer ne dépasse pas certaines limites.

▼ AVIS

À propos du testament olographe

(Le testament olographe est un document que l'on rédige seul, sans notaire et de façon manuscrite). **Toutes personnes ayant déposé un testament olographe à l'office notarial de MATIGNON sont priées de contacter l'étude au 02.96.41.02.06.**

SCP LUSTEAU, SANSON-LUSTEAU, TEXIER - B.P. 7, Route de Saint Cast, 22550 MATIGNON -
Tel 02.96.41.02.06/Fax 02.96.41.23.10

▼ SCOLARITÉ

Message de l'école publique "Les Terre-Neuv@s"

Vous pouvez inscrire votre enfant pour la prochaine rentrée scolaire à la mairie ou à l'école au 02 96 41 96 25.

Pour rappel, un transport gratuit, organisé par la commune, est assuré entre ND du Guildo et l'école des Terre-Neuv@s.

Message de l'école privée Notre Dame du Guildo

L'équipe enseignante est prête à vous accueillir pour la rentrée 2017/2018
Contact : 02 96 41 03 02



NOUVEAU

PAPAGAIO EDITIONS
concept store

Nicolas Douard
06 87 55 87 39

29 Boulevard Duponchel
22380 Saint Cast Le Guildo

papagaio.editions@gmail.com
www.papagaioeditions.com



▼ PRÉVENTION

Piqûres d'insectes, abeilles, guêpes, comment réagir ?

Enflure, douleur, démangeaisons, la piqûre d'insecte n'est jamais agréable. Pour diminuer l'inconfort, apprenez à faire face efficacement à l'attaque de ces bestioles

- > Ne pas gratter la zone de la piqûre au risque d'augmenter l'irritation et le risque d'infection.
- > En cas de piqûre d'abeille, retirer le dard en éraflant doucement la peau.
- > Nettoyez la région avec de l'eau et du savon, désinfectez avec un antiseptique alcoolisé. Appliquez une compresse humide froide ou un glaçon dans une compresse.
- > Pour soulager la douleur et réduire l'enflure, appliquez une crème anti prurigineuse qui contient un antihistaminique, si la rougeur est importante, il faudra utiliser une crème avec un dermocorticoïde de type l'hydrocortisone.
- > En allopathie (médecine usuelle utilisant des médicaments), un médicament antiallergique, type Cétirizine.
- > En aromathérapie (extraits de plantes, huiles essentielles, à des fins médicales), on appliquera une goutte de géranium odorant et de lavande.
- > En homéopathie, le remède de référence est Apis mellifica 15HC, 5 granules toutes les 20 minutes tant que la douleur persiste et une dose d'histaminum9HC (vertus thérapeutiques en allergologie).

Dans tous les cas, il faudra être très vigilant et appeler le service des urgences

- > si la réaction est inhabituelle, retardée ou sévère.

> si la personne est piquée au visage et en particulier à la gorge, la lèvre ou la langue.

> si le nombre de piqûres est multiple ou s'il s'agit d'un enfant en bas âge ou d'un bébé.

▼ GESTION DES DÉCHETS

Deux nouvelles colonnes enterrées dans votre commune !

De nouvelles colonnes enterrées vont être mises en service début juillet par Dinan Agglomération sur la commune afin de continuer à améliorer le service de collecte :

1 colonne rue Fontenay le Compte,
1 colonne supplémentaire au Square Pellion avec une ouverture de 100 litres pour les professionnels.



Pour rappel, ces colonnes sont installées en complément des bacs individuels et ne doivent pas devenir l'unique moyen d'évacuer ses ordures ménagères. Les colonnes sont réservées à certains usagers

afin de résoudre les problématiques liées à notre territoire :

- > Les usagers résidant en appartement
- > Les usagers en résidence secondaire, pour leur permettre d'évacuer leurs déchets en fin de séjour
- > Les usagers ne pouvant pas stocker de bac
- > Les personnes handicapées / dépendantes

L'accès à ces colonnes se fait par badge, le même que celui de la déchèterie de Matignon. Si vous n'avez pas votre badge, vous pouvez le récupérer à la Maison Intercommunale de Matignon - rue du Chemin Vert, muni d'un justificatif de domicile récent. Le 1^{er} badge est gratuit, les badges supplémentaires sont facturés.

Rappel dépôts sauvages :



Les dépôts sauvages de déchets ne sont pas sans conséquences sur l'esthétique et la propreté des espaces publics. Les dépôts de tout objet sur un lieu public ou privé sans autorisation sont interdits et passibles d'une amende de 5e classe avec possibilité de confiscation du véhicule ayant servi au dépôt (Articles R635-8 et 131-13 du code pénal).

Pour toute question, vous pouvez contacter Dinan Agglomération au 02 96 41 15 11 ou par mail à : dechets@dinan-agglomeration.fr

▼ COMMUNIQUÉ

Ventes estivales Emmaüs été 2017

L'Association EMMAUS propose deux jours sur la période estivale :

Mercredi 19 juillet et 17 août 2017 au dépôt de Matignon : route de Saint-Cast de 14h à 18h.

EMMAUS COTES D'ARMOR de MATIGNON est ouvert tous les samedis de 14 à 17h.

Michèle LAMIRAND
Correspondante EMMAUS

▼ ÉVÈNEMENTS

L'école Terre Neuv@s à la fête de la musique



Le mercredi 21/06 la classe orchestre de l'Ecole Terre-Neuv@s a réalisé une prestation musicale à l'occasion de la fête de la musique.

Remise de dictionnaires aux élèves de CM2



Vendredi 23 juin remise des dictionnaires aux élèves de CM2 en partance pour le collège. En présence de Madame LECLERC, Adjointe aux affaires scolaires, de Géraldine DESCOMES, conseillère municipale et de M. GASPARINI, membre du CCAS, ont partagé ce moment convivial avec les parents venus en nombre pour l'évènement.

▼ DON DE SANG

Collecte de sang pour 2017

La collecte de sang se fera à la salle d'Armor aux dates suivantes :

MARDI 18 JUILLET et MERCREDI 23 AOUT

SERVICES MUNICIPAUX

Fermeture de la piscine municipale

La piscine municipale sera fermée du 4 au 17 septembre 2017.

LOISIRS ET CULTURE

Grand Quizz 2016 : 7^e édition

Les bonnes réponses pour le Grand Quizz MUSIQUE ADULTES des Echos de Saint-Cast Le Guildo N° 92 étaient :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| Question 1 : Réponse B | Question 5 : Réponse C |
| Question 2 : Réponse B | Question 6 : Réponse B |
| Question 3 : Réponse B | Question 7 : Réponse C |
| Question 4 : Réponse C | Question 8 : Réponse A |

QUIZZ SCIENCES ADULTES

Question 1:
Quelle était la destination d'un des 1er vols commerciaux du Concorde le 21 janvier 1976 au départ de Paris ,
GENEVE A
NEW YORK B
RIO DE JANEIRO C

Question 2:
Apparition des premiers mouchoirs jetables ?
1924 A
1950 B
1976 C

Question 3:
Quel est le nom donné à l'immense catastrophe qui fit des milliers de victimes en 1984 ?
BHOPAL A
SEVESO B
TCHERNOBYL C

Question 4:
En quelle année la première transplantation cardiaque en France ?
1966 A
1967 B
1968 C

Question 5:
Quelle vitamine a valu en 1937 le prix Nobel de chimie à Walter Norman ?
A A
B B
C C

Question 6:
Quand est né le 1er bébé éprouvette ?
1978 A
1980 B
1982 C

Question 7:
Outre le radium qu'a découvert Marie Curie ?
LE NEON A
LE POLONIUM B
L'URANIUM C

Question 8:
Quand a été mise au point la carte à puce ?
1970 A
1974 B
1980 C

Retrouvez les réponses dans le prochain numéro



Bridge Club de Saint-Cast Le Guildo

Créé en 1992 à l'initiative de Jeanine DUVAL qui en est toujours membre et fidèle bridgeuse, l'association compte 76 membres au cours de la saison 2016/17 dont 30 ont pris leur licence via le club.

Jouer au bridge permet de développer son sens de l'analyse et son esprit de synthèse. C'est le seul sport de l'esprit se pratiquant avec un partenaire. On peut jouer au bridge comme on joue au foot ou on fait de la voile.

L'Éducation nationale ne s'y est pas trompée en intégrant le bridge comme :

- > Un instrument de lutte contre l'innumérisme
- > Un instrument ludique de développement des qualités de concentration, d'analyse, d'initiative, de mémorisation et d'autonomie

Une convention existe entre le ministère et la FFB aboutissant à l'élaboration d'un programme pédagogique.

Près de 200 professeurs de mathématiques ont intégré des exercices de bridge dans leur enseignement

C'est aussi un excellent outil de travail dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et des accompagnements personnalisés (AP). Il peut être associé non seulement aux mathématiques mais aussi à l'histoire, au français et aux langues étrangères.

UN SPORT CÉRÉBRAL BÉNÉFIQUE POUR LES SÉNIORS

Seul sport de l'esprit se jouant avec un partenaire, le bridge permet aux seniors de garder ou de trouver des contacts humains. À la différence des sports physiques, l'âge n'est pas un handicap pour jouer ou même progresser.

Une étude de l'INSERM a montré que la pratique régulière d'une activité cérébrale comme les jeux de cartes retarderait de 50% le risque d'apparition de la maladie d'Alzheimer.

D'autres études médicales le confirment en affirmant que la gymnastique intellectuelle et la stimulation de la mémoire que pratiquent les bridgeurs repoussent de façon significative les risques et effets de cette maladie (*source FFB*)

DES TOURNOIS TOUTE L'ANNÉE

Le club organise 2 tournois hebdomadaires toute l'année grâce à l'aide de la commune qui met à disposition la salle Bec Rond de septembre à juin et celle des Pierres Sonnantes en juillet et août.

Depuis plusieurs années, le

club organise vers la mi-juillet un grand tournoi caritatif au profit des œuvres de l'Ordre de Malte. Cet été, la commune nous a permis d'organiser ce tournoi à la **salle d'Armor le jeudi 20 juillet**.

Chaque jeudi de 14h à 18h : 1 tournoi de régularité, homologué FFB donc comptant pour le classement par niveau des joueurs, réunissant de 6 à 12 tables en général.

Tout bridgeur, licencié ou non, y est le bienvenu même sans partenaire, le club s'engageant à lui en trouver sur place.

Il n'est pas nécessaire de réserver à l'avance, il suffit de venir sur place.

> Droits de table :

- 1 € pour les membres avec licence et 3 € sans licence
- 3 € pour les non-membres avec licence et 5 € sans licence (le différentiel de 2 € pour les non-licenciés est reversé à la FFB au titre d'une licence journalière)

Chaque samedi de 14h à 18h : 1 tournoi amical gratuit pour les membres (2 € de droit de table demandé aux non-membres)

En conclusion, notre club n'ayant pas d'implantation permanente ne peut pas tout mettre en œuvre ni développer une école de bridge tant pour les adultes que pour les jeunes.

INFOS PRATIQUES

> L'adhésion annuelle se fait à partir du 1^{er} juillet : 26 € pour 2017/18

> Une cotisation exceptionnelle « 1^{ère} année » de 10 € est possible pour tout nouveau membre n'ayant jamais été licencié à la FFB ni membre d'un autre club.

> La licence annuelle FFB 2017/18 coûte 40 €.

- **Présidente :** Monica FUMAGALLI
- **Vice-présidents :** Jean-Louis GAUCHENOT, Lise BOIS
- **Trésorier :** Gilles VALLOIS
- **Secrétaire :** Guy LOCKHART



Le camping GCU fête ses 70 ans...

... Et l'association GCU ses 80 ans. Face à la plage de Pen-Guen, est implanté le camping GCU (Groupe des Campeurs Universitaires). Alain Chartier est l'actuel délégué du camp. En 2000, il a succédé à Maurice Coupé, renommé sur notre commune pour ses talents littéraires...



Alain Chartier a accepté de répondre à nos questions.

LE GCU, C'EST QUOI ?

« Le GCU est une association nationale régie par la loi 1901, créé en 1937 par quelques militants de la M.A.I.F. (devenue Mutuelle d'Assistance des Instituteurs de France), désireux de partager ensemble les joies du camping. Fondé dès son origine sur les principes d'autogestion, de tolérance et de laïcité, le G.C.U. regroupe toutes les personnes partageant ses valeurs fondatrices humaines, laïques, solidaires et conviviales, accep-

tant sa conception du camping basée sur le bénévolat et la ges-

“ ... le G.C.U. regroupe toutes les personnes partageant ses valeurs fondatrices humaines, laïques, solidaires et conviviales, acceptant sa conception du camping basée sur le bénévolat et la gestion participative...”

tion participative et adhérant sans restriction à ses statuts,

son règlement intérieur et ses consignes de fonctionnement. Le GCU gère actuellement 95 terrains et est devenu la première association française de camping-caravaning. »

L'ESPRIT GCU, C'EST QUOI ?

« Durant son séjour, chaque famille donne un peu de son temps pour accueillir les arrivants et participer à l'entretien courant des bâtiments sanitaires. Sur les terrains, pendant la période d'ouverture, un conseil des campeurs, constitué d'adhérents volontaires, gère la vie du terrain. Ces adhérents s'investissent bénévolement afin d'assurer pour une semaine les fonctions de responsable (coordonateur), de trésorier, de bibliothécaire, de délégué « jeunes »... >>>>

Historique du camp par Maurice Coupé ▼

C'est le premier camping à prendre place à St-Cast, il est situé à l'angle de l'avenue de Pen-Guen et de la rue du Paradis. Le premier président du GCU fut Albert Taste 1937 à 1957. C'est donc sous son règne que fut acheté le terrain de camping de St-Cast le Guildo en 1947, grâce à M. Rousseau, directeur de l'Ecole Publique de Garçons. À l'époque, les automobilistes étaient encore peu nombreux et les caravanes ne sont apparues que vers 1955. Les campeurs se déplaçaient à bicyclette ou à tandem auquel on accrochait une petite remorque qui véhiculait la tente et tout le matériel de camping. Les premières terrasses n'ont été faites qu'en 1949 et les allées étaient tout juste empierrées. Le camp fut agrandi par la suite par trois nouvelles terrasses situées au-dessus des premières. On occupait alors plus de 110 emplacements non délimités, ce qui occasionnait parfois des conflits de voisinage. Maintenant, on ne compte plus que 65 parcelles délimitées et mises aux normes obligatoires avec prises électriques. En ce temps-là, les sanitaires étaient très rudimentaires : un mur, où étaient accrochés deux lavabos avec 4 robinets, mais ces campeurs là n'étaient pas exigeants et ... on n'était pas bousculé. Une petite cabane en bois servait de w.c. Sous laquelle on creusait un trou pour recevoir ce qu'on devait y mettre ; une fois le plein, le trou était rebouché, on en creusait un autre, la cabane se déplaçait et prenait place sur la nouvelle fosse. Le premier local sanitaire fut érigé vers 1954 avec douches et w.c. à la « turque ».





QUI PEUT Y ADHÉRER ?

« Toute personne majeure peut adhérer au GCU. Il faut pour cela payer une cotisation annuelle, partager les valeurs fondatrices : humaines, laïques, solidaires et conviviales. Accepter la conception du camping « GCU » basée sur le bénévolat et la gestion participative. Adhérer sans restriction aux statuts, au règlement intérieur et aux consignes de fonctionnement. Maîtriser la langue française, afin de pouvoir

s'insérer et assurer le service de jour. »

VOUS ÊTES LE DÉLÉGUÉ DE CAMP, EN QUOI CELA CONSISTE T'IL ?

« Cela consiste tout d'abord, à assurer l'ouverture et la fermeture du camp. Durant la saison de fermeture, je prends contact avec des artisans locaux, en priorité, pour établir des devis, puis assurer le suivi des travaux.

Avant l'ouverture du terrain,

il faut également assurer quelques contrôles obligatoires : la légionellose, l'électricité, le gaz... Je fais appel à une entreprise locale pour l'entretien des espaces verts. Chaque année, nous invitons les adhérents GCU pour donner un coup de main afin d'« embellir » le camp : plantations de fleurs, désherbage... Je passe plusieurs fois par an pour surveiller l'état du terrain et des bâtiments. L'été, le camp est autogéré par les campeurs,

je n'y suis intervenu qu'une seule fois en 17 ans. »

QUELLE EST LA FRÉQUENTATION ?

L'été, le terrain est occupé, en moyenne, à 70%. C'est un public majoritairement familial et de passage. Des habitués fréquentent le terrain, venant des Vosges, et du Sud de la France. Ces derniers viennent rechercher le climat estival breton, réputé moins étouffant que sur les rives de la Méditerranée !

VIVRE ENSEMBLE

Accueillez un lycéen étranger pendant son séjour en France avec le Centre d'Échanges Internationaux



Chaque année, le CEI encadre de jeunes lycéens venus du Brésil, d'Allemagne, de l'Italie ou encore de l'hémisphère sud pour passer un trimestre, un semestre ou une année complète en France. Les jeunes sont scolarisés dans le lycée le plus proche et accueillis par une famille d'accueil française bénévole.

Qui peut accueillir ?

Tout le monde ! En ville ou à la campagne, avec ou sans enfants, tout foyer enthousiaste à l'idée d'accueillir peut se lancer dans cette belle expérience.

Comment ça marche ?

La famille intéressée se met en contact avec le responsable local du CEI qui se rend à son domicile pour visiter les lieux. Cette rencontre sera l'occasion de parler du séjour du jeune en détail. Le responsable local accompagnera d'ailleurs la famille et le jeune tout au long du séjour

CES JEUNES RECHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL À PARTIR DE SEPTEMBRE 2017 :

Katharina, Allemande, recherche une famille d'accueil pour 10 mois. Rinka, Japonaise, recherche une famille d'accueil pour 10 mois. Fernando, Mexicain, recherche une famille d'accueil pour 6 mois. Les Allemands Justus (séjour 4 mois) et Nell (6 mois) ainsi que Nicolas d'Autriche (10 mois) et la Mexicaine Cristrina (6 mois) sont également à la recherche d'une famille d'accueil bénévole.

FRAIS DE SCOLARITÉ & DEMI-PENSION AU LYCÉE ET ASSURANCES PRIS EN CHARGE

Votre contact : Katrin Merabet - efulan@yahoo.fr - 02 96 84 08 66 - <https://www.facebook.com/katrin.dohnkemerabet>

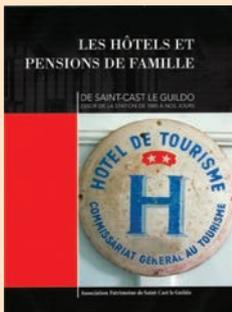
FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des associations se déroulera le samedi 9 septembre dans la salle des fêtes de Matignon et ses alentours (chapiteaux).
Les associations recevront dans l'été un courrier fixant les modalités de l'organisation de la journée.

LOISIRS ET CULTURE

L'Association du Patrimoine de Saint-Cast Le Guildo

L'Association du Patrimoine de Saint-Cast le Guildo vous présente son ouvrage : "Hôtels et pensions de famille de Saint-Cast le Guildo"



Essor de la station de 1885 à nos jours.

Quels visages, quelles personnalités, quelles histoires, quelles anecdotes derrière les établissements hôteliers qui ont proposé leurs services depuis l'origine de notre station balnéaire ?

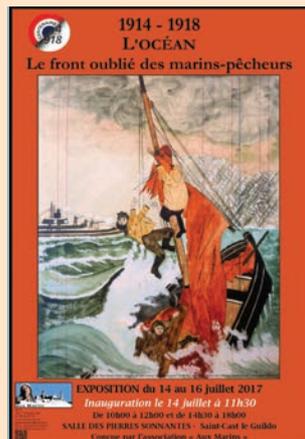
Découvrez, quartier par quartier, le patrimoine hôtelier de Saint-Cast le Guildo avec cet ouvrage qui le photographie et en souligne l'originalité.

En vente dans les Offices de Tourisme, librairies, points presse, Bibliothèques, de Saint-Cast le Guildo et Matignon et auprès de l'Association du Patrimoine :

Bernadette Cador :

06 15 07 81 76

Martine Vallois : 06 75 22 07 15



Centenaire de la guerre 14/18 : exposition sur le rôle des marins pêcheurs bretons

Du 14 au 16 juillet une exposition sera visible dans la salle des Pierres Sonnantes : elle est consacrée au rôle des marins pêcheurs bretons durant la 1^{ère} guerre mondiale.

«Ainsi, le 5 février 1915, l'amiral Von Pohl, chef de la flotte allemande de haute-mer, déclare les eaux entourant la Grande-Bretagne «zone de guerre». Cette décision est loin d'être uniquement symbolique puisqu'elle suppose que tout navire rencontré dans cette zone devra être coulé, «même s'il n'est pas possible de mettre son équipage et ses passagers en sécurité». Sont donc concernés les paquebots et les cargos qui transportent personnes et marchandises, mais également les navires armés à la pêche qui assurent une grande partie de l'approvisionnement des pays en guerre.»

Si l'ennemi laisse souvent la vie sauve aux pêcheurs en se contentant de couler les navires et de s'approprier vivres et instruments divers, il n'en est pas toujours ainsi, les marins-pêcheurs engageant parfois de véritables combats avec leurs agresseurs. Plus tard, l'apparition des bateaux-pièges conduira les sous-mariniers à ouvrir immédiatement le feu sans se préoccuper des vies humaines.

En raison de la pénurie de ravitaillement, le gouvernement décidera de démobiliser certains marins-pêcheurs pour relancer la pêche, en organisant, au vu de l'insécurité due à l'agressivité accrue des sous-marins, de véritables convois de bateaux de pêche encadrés par des chalutiers réquisitionnés et armés. Les marins pêcheurs bretons y paieront un lourd tribut.

L'exposition en pratique :

L'exposition est constituée de panneaux prêtés gracieusement par l'association « Aux marins ». Cette dernière assure le développement et le rayonnement du Mémorial National des Marins Morts pour la France, situé en Pays d'Iroise à Plougonvelin - Pointe Saint Mathieu.

Où voir l'expo ?

Elle sera visible dans la salle des Pierres Sonnantes, rue Chateaubriand, à Notre Dame du Guildo

Jours et horaires d'ouverture :

Vendredi 14 juillet : 14 h 18h

Samedi 15 juillet : 10h à 12h et 14 h à 18h

Dimanche 16 juillet : 10h à 12h et 14h à 18h

Bibliothèque pour Tous

Les bibliothécaires seront présentes cet été pour vous proposer de nombreux livres.

Suspens, terroir, romans d'aventure, romans historiques, biographies : tous ces thèmes se retrouvent dans la centaine de livres acquis depuis l'été dernier. De quoi passer de bons moments de détente (Liste affichée sur la porte).

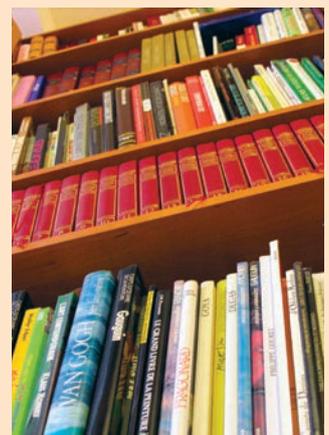
Les jeunes trouveront des livres images aux textes courts pour les plus petits, romans pour les lecteurs débutants et bien entendu les BD pour les inconditionnels

Salle Penthièvre

9, place de la Libération (près de la poste et la mairie)

Horaires d'ouverture du 3 juillet au 31 août :

LUNDI-MERCREDI-JEUDI-VENDREDI DE 17H à 19 H
SAMEDI 10H à 12H



Avis de **temps de "fête"** pour la 9^e édition du festival **Un Air de Jazz**

Pour la 9^e édition du festival Un Air de Jazz du 31 juillet au 7 août fera la part belle à la fête avec les 3 concerts sous le chapiteau qui entraineront les spectateurs en ouverture dans les Années Sixties , puis le jazz au rythme de Cuba et pour conclure la fièvre de la Soul Music.



Gaspard Royant : lundi 31 juillet



Yilian Canizares : jeudi 3 août



DD'Brothers : lundi 7 août

LE FRENCH CROONER GASPART ROYANT

Le lundi 31 juillet pour le concert d'ouverture Gaspard Royant le french crooner tout de blanc vêtu , aussi chic à la ville qu'à la scène est aussi chaleureux et simple d'accès que sa musique est lumineuse et « bananesque » qui nous replonge dans les Sixties. Peu d'artistes ont eu droit à une couverture médiatique aussi incroyable que la sienne avec un passage dans les émissions TV que sont "C'est à vous" et "Taratata" - des interviews Radio sur France Inter et Europe 1 et des articles de presse dans plus de 100 magazines. Si vous ne connaissez pas encore Gaspard Royant , comblez immédiatement cette lacune que diable !

L'ARTISTE CUBAINE YILIAN CANIZARES

Le Jeudi 3 août Yilian Canizares artiste internationale d'origine cubaine a une voix puissante et cristalline, mais c'est au violon qu'elle excelle et se révèle dans tous les styles de musique. En 2015 elle était sur la scène à Jazz in Marciac avec Roberto Fonseca pour un vibrant hommage à Ibrahim Ferrer et a assuré également la première partie de Gilberto Gil au festival Jazz des 5 continents à Marseille. En 2016 rencontre musicale exceptionnelle avec Ibrahim Malouf dans les studios de la Télévision Suisse et elle continuera tout au long de l'année 2017 de se produire sur toutes les scènes du monde

entier (Inde - Haiti - Ukraine - Italie - Portugal - France ...) Avec Yilian Canizares c'est une soirée qui promet autant de jubilation que de frissons auquel le public peut s'attendre à vivre.

UN CONCERT DE CLÔTURE AVEC DD'BROTHERS

Le lundi 7 août pour le concert de clôture DD'Brothers groupe de 8 musiciens tous unis par la même passion et le même amour inconditionnel de la Soul Music. Mené par l'énergie des deux front singers Dora Kuvuna et Dorien Smith, le show des DD'Brothers est une expérience électrique que certains spectateurs ont eu la chance

de découvrir en 2016 lors du prestigieux festival de Cognac Blues Passion. Les DD'Brothers en 2017 seront présents lors de la 38^{ème} édition du festival de Jazz de Montréal le plus important de la planète avec près de 2 millions de festivaliers. Leur musique puise au plus profond de la soul et du funk des années 60 et du début des années 70 (The Temptation - The suprêmes...) qui vous emmène à Detroit pour un road trip au volant d'une Ford Mustang. Une performance des DD'Brothers rappelle une soirée folle en compagnie d'Ike et Tina Turner à leur début.



Le festival côté pratique ▼

Comment réserver et acheter vos billets ?

- > En réservant sur le site : www.comite-des-fetes-stcastleguildo.fr
- > A l'office de tourisme renseignements au 02 96 41 81 52
- > Au local du comité des fêtes dès le 5 juillet les mercredis et vendredis de 10h à 12h au 06.70.64.04.38
- > Sur place au chapiteau à partir de 19h30 en fonction des places encore disponibles
- > Tarifs : 1 concert : 16€ ; pass 3 concerts : 45€ ; -12 ans : 8€

Découvrez la programmation du festival 2017 en vidéos sur : www.unairdejazz.com

Concert OFF pendant la session 2016



Un Air de Jazz, comme chaque année, proposera au public des concerts off gratuits et apero jazz dans toute la station pendant le festival